INTERNATIONAL

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

N° 226 Octobre 2021 - 150 DA

www.actuel-dz.com

L 21226 - 10 - A - 150 DA - DZ

El Amine Senouci,
Président du Directoire
de Maghreb Leasing Algérie :

« Accompagner les PME et les investisseurs algériens »

Art & Science of Amazing Protection

Édito

Spéculation, inflation, hausse des prix...

La guerre est lancée !

Les Algériens subissent une rentrée sociale des plus inquiétantes, marquée par une inflation galopante et des hausses vertigineuses des prix. En effet, les prix de tous les produits de première nécessité ne cessent de grimper, au moment où les consommateurs voient leur pouvoir d'achat se réduire comme une peau de chagrin. Nul ne peut nier que l'inflation est la principale menace contre le pouvoir d'achat.

La première raison de la hausse des prix n'est autre que la spéculation. Devant cette situation, le gouvernement tente d'y remédier par tous les moyens. Contre les faux spéculateurs et autres fraudeurs, le gouvernement a, donc, décidé de sévir en annonçant la préparation d'un avant-Projet de loi relative à la lutte contre la spéculation illicite, particulièrement celle qui touche aux produits de première nécessité et de large consommation.

Cette pratique, que les lois et la morale réprouvent, sera passible de peines d'emprisonnement lourdement aggravées, en sus des peines complémentaires.

Mais est-ce que la répression, à elle seule, suffira-t-elle à régler ce problème ? Il faut surtout réorganiser les marchés, en mettant en place des mécanismes à même d'éliminer le phénomène de spéculation et orienter encore plus les commerçants vers un commerce légitime et lutter contre les circuits informels■

L. K.

SOMMAIRE n° 226 - Octobre 2021

EDITO

Spéculation, inflation, hausse des prix...

La guerre est lancée !

Les Algériens subissent une rentrée sociale des plus inquiétantes, marquée par une inflation galopante et des hausses vertigineuses des prix■

6 Inflation
Chronique d'une augmentation permanente

8 Spéculation
L'urgent regain de contrôle de l'Etat pour une véritable régulation des marchés

10 Secteur public
Et si les entreprises publiques pouvaient être compétitives ?

12 Collectivités locales
Plaidoyer pour l'actualisation du mode de gestion de nos administrations

16 Substitution progressive des matières premières importées par celles produites localement
2021, une année test

18 Alliés du commerce international en Algérie
Les entrepôts sous douane en chômage partiel !

20 Avant-Projet de loi de finances 2022
Prudence et rigueur !

22 Révision de la loi sur la monnaie et le crédit
Consacrer l'autonomie de la Banque d'Algérie

24 Interview de El Amine Senouci, Président du Directoire de Maghreb Leasing Algérie :
« Voici pourquoi le Leasing est prêt à financer l'économie nationale par le biais de la PME »

30 Finance islamique à l'ère de la Covid-19
La solution de la Fintech

32 Interview de Rassim Benghanem, organisateur du Forum Algeria Invest Conference (AIC) :
« Il est important de repenser le modèle de financement des investissements »

34 Industries des textiles et du cuir
« Un malheur ne vient jamais seul »

36 Son prix se situant à de très bons niveaux
Le pétrole définitivement « guéri » de la Covid-19 ?

39 Interview de Richard Powell, co-fondateur de la compagnie aérienne Westaf :
« Nous serions ravis d'accueillir les premiers passagers algériens sur nos lignes au 3e trimestre de 2022 »

42 Transports terrestre, ferroviaire, maritime et aérien
Un train de mesures à la hauteur des ambitions

46 Les cours des engrais azotés pulvérisent les records
Les agriculteurs algériens victimes collatérales

48 Réalité
Le dessalement d'eau de mer, unique remède au stress hydrique dans les wilayas côtières ?

Les Nouvelles Revues Algériennes
R.C. : 99B 0008985
I.S.S.N.: 1.111.1054

Rédaction / Administration :
Lot. Ben Achour Abdelkader Villa n° 27
Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
Site web : www.lactuel.dz
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Directeur de la publication :
MOHAMED KESSACI

Directeur / Gérant :
LAKHDAR KESSACI

Rédaction :
FAYÇAL ABDELAZIZ
AHMED BENALIA
RABAH KARALI
KHEIREDDINE BATACHE
FATIHA AMALOU
ABDELLAH BOURIM
HAMID MERZOUK
BOUGHAZI SMAIL

Correction :
WASSIM AHLEM

Abonnements & Publicité :
KAHINA DEBOUZ - SAAD
OMAR HINA

Direction technique et P.A.O. :
DJAMEL ATMANI
SALIM RABIAI

Régie Publicitaire et Abonnements :
Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
et ANEP Régie presse
1, rue Pasteur - Alger

Impression : Imprimerie Ed diwan

Distribution Centre par :
ETS BOUNAB Nasreddine

Dépôt légal : Octobre 2021

Les manuscrits, photographies, illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Inflation

Chronique d'une augmentation permanente

Crise. Loin des chiffres officiels, le taux d'inflation a enregistré une hausse importante durant ces trois dernières années. L'une des premières conséquences de la crise sanitaire qui a touché le monde entier, mais aussi la résultante d'une politique monétaire qui a démontré ses limites.

En effet, les effets dévastateurs de la planche à billets et la dépréciation continue de la monnaie nationale ont eu des répercussions visibles sur le quotidien des Algériens, même si dans son discours officiel, le premier responsable du secteur des Finances et du gouvernement, Aïmene Benabderrahmane, avait a assuré, en mars dernier, que l'inflation était *« maîtrisée »* et que les prix des produits n'ont pas augmenté mais ont été *« ajustés »*. *« L'inflation est très maîtrisée en Algérie par rapport à ce qui se passe ailleurs dans le monde. Vous n'avez qu'à voir les prix »*, avait-il souligné.

Dans la vie réelle, l'inflation est traduite par l'augmentation vertigineuse des prix des produits de consommation, y compris ceux subventionnés par l'Etat. En effet, si dans la Loi de finance 2021, le taux d'inflation prévu est de 4,9%, l'année 2022 sera encore difficile pour faire reculer le taux d'inflation en raison d'une nouvelle dévaluation de la monnaie nationale de l'ordre de 5% et l'injection à nouveau de sommes importantes sur le marché financier. Ce qui laisse entendre que l'inflation gardera son caractère inflationniste encore pour l'année à venir.

La hausse des prix est ressentie d'une manière très importante par la population et elle est due, notamment, à la perte du pouvoir d'achat qui s'est accentué avec les pertes des emplois. En fait, plusieurs facteurs interviennent pour expliquer cette tendance haussière qui confirme la stagnation de l'économie nationale. Depuis déjà plus de trois, l'économie nationale est au ralenti et la production ne couvre pas la demande sur le marché national. Il existe également le facteur de l'interdiction d'importation de certains produits et, enfin, la question de la dévaluation de la monnaie nationale et la mise en action de la planche à billets.

Les économistes expliquent cette tendance haussière du taux d'inflation par deux facteurs importants : l'injection de la masse monétaire sur le marché et le recul du PIB, et le deuxième facteur est lié au ralentissement de l'activité économique durant ces deux dernières années. Ce qui fait que la demande sur le marché a explosé d'une manière vertigineuse, comme nous l'avons constaté lors de la crise de la farine et de l'huile de table qui sont pourtant des produits subventionnés par l'Etat.

Tuer la spéculation pour maîtriser l'inflation !

Le président de la République a ordonné la préparation d'une nouvelle loi criminalisant l'acte de spéculation. Une manière à la fois de dégonfler la bulle de spéculation et de lutter contre les pénuries de produits de première nécessité. Avec cette décision de haut niveau, le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, affirme que son gouvernement a pris les choses en mains pour résoudre cette question.

Le Premier ministre a annoncé que l'acte de spéculation et de monopole sera criminalisé par une loi qui sera promulguée dans les deux prochaines semaines. *« En vertu de cette loi, toute personne se livrant à de telles pratiques sera considérée comme un criminel »*, a-t-il indiqué.

Enfin, la décision et la volonté politique jouent un rôle important dans la lutte contre la spéculation, mais le plus important se fait sur le terrain ; celui du suivi d'un marché qui échappe au contrôle de l'Etat■

A. B.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE

الشركة الجزائرية للتأمينات
COMPAGNIE ALGERIENNE DES ASSURANCES

La meilleure protection de vos biens et de votre activité

Siège social: **52, Avenue des Frères Bouadou Bir Mourad-Rais Alger**
Tél.: **+213(0) 23 56 93 24 à 33** Fax: **+213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84**
e-mail: info@caat.dz **www.caat.dz**

Spéculation

L'urgent regain de contrôle de l'Etat pour une véritable régulation des marchés

Durcissement. La situation du marché en Algérie est plus qu'alarmante aujourd'hui et ce, pour un large éventail de produits de large consommation et autres biens qui sont réputés nécessaires.

Il n'y a qu'à faire un tour au niveau des marchés afin de faire le constat. Légumes, fruits, viandes rouges et blanches, légumes secs…, rien n'échappe à cette tendance haussière des prix à des proportions qui, parfois, ne trouvent aucune explication. Si dans une mesure, certains expliquent la hausse des viandes blanches, pour le cas de cet exemple, par le fait de la hausse des prix de l'alimentation à l'international, la différence entre l'indice de hausse des prix de cette matière première et l'indice de hausse des prix à la consommation des viandes dépasse les limites de l'entendement. Si ce débat fait rage entre ceux qui justifient les prix par la variation à la hausse des prix de la matière première, pour un produit comme le poulet, comment cela pourrait-il se justifier pour un aliment produit localement et qui couvre la totalité du besoin national, à l'exemple de la pomme de terre ?

Des hausses inexpliquées

Les plaidoyers des experts tendant à expliquer les hausses par la reprise de la roue de la consommation mondiale, suite à la reprise des activités économiques en ce début de sortie de la crise de la Covid-19, s'expliquent, mais cependant se heurtent à la limite de certaines pratiques frauduleuses qui font parler d'elles en ces jours de cherté.

En effet, plusieurs interventions des forces de l'ordre, qui ont fait état d'un grand nombre de cas de stockage illicite, à l'effet de la spéculation et de maintenir les prix vers un niveau haut, ont défrayé la chronique. Une pratique certes pas nouvelle, mais qui prend des proportions alarmantes, particulièrement au vu du niveau inexpliqué des prix pratiqués.

Le cas de la pomme de terre reste le plus édifant en la matière. Comment cela s'explique-t-il si ce n'est un acte des lobbies aux pratiques frauduleuses ?

Le marché automobile touché de plein fouet

Si cela est une illustration de ce qui se passe pour les produits alimentaires, le schéma n'est pas tout à fait différent pour d'autres biens qui ne trouvent pas de solution pour les hausses vertigineuses des prix qu'ils accusent. L'exemple le plus parlant, ici, n'est autre que les véhicules. Ces produits, et en l'absence d'une régulation par la voie du marché du neuf qui tarde à venir, du fait de l'importation et de l'industrie qui sont complètement absentes de la scène, accusent des hausses qui ne s'expliquent pas du tout.

Si les prix à l'importation, pour les concessionnaires multimarques, s'expliquent par la parité chère entre le dinar et l'euro, du fait de la baisse de la valeur du premier et de l'envolée du second, bien que n'expliquant pas les marges importantes pratiquées par ces vendeurs atteignant parfois le prix du véhicule à vendre, ce phénomène ne s'explique pas du tout pour les véhicules d'occasion. Ces véhicules sont en train d'être échangés à des niveaux de prix qui ont doublé par rapport à ceux d'il y a trois ans. Comment peut-on expliquer cela, si ce n'est une spéculation et des lobbies qui profitent de l'absence de régulation ?

De lourdes peines prévues contre les spéculateurs

Le phénomène de la spéculation frauduleuse prend des proportions alarmantes qui risquent d'échapper à tout contrôle de l'Etat si ce dernier ne sévit pas dans l'urgence. Aujourd'hui, si les mesures légales qui sont prévues pour être mises en place en vue de la lutte contre le phénomène-gangrène de la spéculation sont endurcies, suivant les déclarations du président de la République, qui affirme que de lourdes peines sont en cours de promulgation, allant jusqu'à 30 ans de prison, voire à perpétuité pour certains cas, il n'en demeure pas moins que l'action préventive reste nécessaire.

Une action préventive qui peut se traduire par des actions à plusieurs niveaux, permettant de réduire considérablement la fréquence de ces pratiques, à défaut de les éliminer. Le fait est que le durcissement des peines reste nécessaire, mais la voie de la justice ne doit être mise en œuvre qu'à la suite de l'instauration des mesures en amont du processus de vente, c'est-à-dire à partir de l'étape de production ou d'importation. Aujourd'hui, l'Etat intervient, par le biais du ministère du Commerce et les autres départements ministériels, uniquement avec deux mesures : celle de l'injection sur le marché de quantités stockées pour freiner les hausses, ou bien à coup d'intervention et arrestations, lorsque les forces de l'ordre sont alertées.

Les mesures pouvant participer, aussi, à lutter contre la fraude sont d'ordre procédural. Les factures d'achat sont à imposer au niveau des mandataires qui acheminent les marchandises vers les vendeurs de gros. Ces derniers seraient aussi soumis à cette mesure, ainsi que les vendeurs détaillants. Le durcissement du contrôle des documents relatifs à la marchandise en cours de stockage ou de transport ne serait pas de trop, dans la mesure où ce serait une mesure dissuasive, autant que préventive.

Le recensement des points de vente et de stockage est à instaurer afin de mettre sous contrôle toutes les marchandises et les voies de circulation de celles-ci pour une maîtrise des quantités et des prix. L'exigence de registres de commerce et d'identifiants fiscal et social, ainsi que des cartes professionnelles pour les vendeurs en amont de la vente au détail.

La réinstauration de la facture d'achat et de vente est indispensable pour la lutte contre les pratiques et les commerçants informels, qui sont à l'origine de la grande part des actes de fraude et de spéculation. Facture qui est à présenter à chaque contrôle de la part des agents de l'Etat.

La question de la mise dans le circuit formel de l'ensemble de mouvements d'argent n'est plus à détailler, dans le sens où la lutte contre l'informel constitue le premier cercle de lutte contre la thésaurisation.

Cela dit, si la lutte contre la spéculation devait prendre forme et réussir, ce n'est que grâce à l'intervention et l'implication de l'Etat de par sa vocation de régulateur. Pendant toutes les années où l'informel et la spéculation ont fait leur beurre au niveau de l'économie algérienne, du fait d'une absence caractérisée de l'autorité, les pratiques lobbyistes se sont enracinées jusqu'à devenir presqu'impossible à éradiquer, d'où une forte urgence du regain du rôle de régulateur et surtout d'autorité suprême de l'Etat afin que les prix soient raisonnablement définis et qu'ils ne participent pas à l'érosion du pouvoir d'achat d'un citoyen déjà aux abois■

A. A. B.

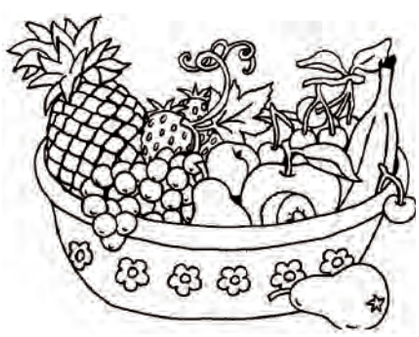

Secteur public

Et si les entreprises publiques pouvaient être compétitives ?

Espoir. L'Algérie tient fermement, et cela semble être justifiable, à son secteur public industriel et compte bien se pencher sérieusement sur son amélioration afin qu'il soit assez compétitif et porteur de qualité et de valeur ajoutée.

Le gouvernement semble faire du secteur public, et particulièrement celui de l'industrie, un élément central de son Plan d'action qui a été adopté récemment à l'unanimité au niveau des deux Chambres législatives. D'ailleurs, si l'Algérie indépendante a connu quelques belles années, cela est dû, en partie, à un secteur public industriel qui était productif et qui permettait à toute une roue de l'économie de tourner, et ce qui a fait qu'une partie des acteurs de la vie économique, entreprises ou particuliers, trouvaient satisfaction dans des produits nationaux made in Algeria avec des taux d'intégration qui parvenaient à faire note pleine.

Aujourd'hui, et suite aux années de déstructuration, de fermetures d'entreprises par centaines, voire par milliers, ainsi qu'à une orientation à 180° vers une importation déferlante et dominante sur toute l'économie du pays et vers une quasi-totale dépendance de la rente pétrolière, l'Algérie peine à recouvrer une situation d'indépendance industrielle, pour laquelle les moyens nationaux sont engagés. Il faut reconnaître, malgré cela, que le secteur privé a connu des ascensions qui méritent d'être louées, particulièrement dans le secteur agro-alimentaire et, dans une proportion moindre, dans d'autres secteurs industriels. Il faut dire, par ailleurs, que l'Algérie tient fermement, et cela semble être justifiable, à son secteur public industriel et compte bien se pencher sérieusement sur son amélioration afin qu'il soit assez compétitif et porteur de qualité et de valeur ajoutée.

Redorer le blason du secteur public ?

La question mérite d'être posée, ici, sur la capacité de ce secteur à trouver sa voie, pour qu'il participe, un tant soit peu, à l'édification de l'économie que se tracent les pouvoirs publics à

travers leurs discours, c'est-à-dire une économie productive, exportatrice et constructive. Constructive dans le sens où elle participe à la création d'un large tissu économique de sous-traitants et à la création d'emplois.

Tous les indicateurs semblent afficher une tendance positive pour répondre à cette question, on en veut pour preuve les entreprises qui ont subsisté à l'ère de la déstructuration, et qui, malgré maintes tentatives de fermeture par les lobbies de l'importation pendant des années, ont quand même réussi à survivre et à s'épanouir même. Il s'agit d'un modèle qui mérite d'être diagnostiqué afin que les bonnes conclusions soient tirées pour perpétuer les bonnes pratiques et, pourquoi pas, les dupliquer pour d'autres entreprises.

Les domaines dans lesquels interviennent ces entreprises publiques sont variés, à commencer par les produits agro-alimentaires tels que les produits laitiers, céréaliers, pâtes… dans lesquels ces entreprises n'ont rien à envier au secteur privé puisqu'elles disposent d'une part de marché respectable et d'une clientèle fidèle et abonnée.

L'activité de l'industrie électronique, bien que souffrant de problèmes structurels liés au mode de gestion qui y est règne, bénéficie d'une large expérience dans la production électronique et de l'électroménager, non pas celle du montage mais de la fabrication proprement dite, ce qui lui confère une position de créativité qui peut être mise à profit pour une interaction inter-secteurs.

Il est vrai que la compétitivité de ce secteur est à améliorer du fait que le retard accusé en matière d'actualisation des technologies proposées pour certains produits ne soit pas à la page et que les produits qui sont perpétués depuis les années 1980 ou 1990 soient proposés à des prix relativement chers, comparativement aux autres marques privées ou d'importation. Si un secteur aurait pu être développé pour permettre d'asseoir une vraie base industrielle, c'est bien celui de l'industrie mécanique qui avait connu, jusqu'au début des années 2000, sa belle époque. Bien que les produits n'aient pas connu un grand développement, ils avaient (et ils ont toujours) l'avantage de la solidité, et tout ce qui était produit était vendu. De quoi faire envier les plus compétitives des marques, mais sans ambition d'exportation, ce qui est le cas de tout le secteur industriel public.

Le secteur public face à la concurrence du privé

Cela veut-il dire pour autant que le secteur public n'est pas compétitif et qu'il ne peut pas disposer des moyens de bord pour disposer de ses propres facteurs clés de succès qui lui frayent une place confortable sur le marché auprès des concurrents du secteur privé ? Et ne se peut-il pas qu'il soit à même pour participer à une exportation digne de ce nom ?

La réponse à cette question nécessite un diagnostic profond, et ce diagnostic n'est pas un sujet nouveau, bien au contraire. Maintes études ont été menées afin de proposer des solutions pouvant participer à la mise à niveau des entreprises en matière de moyens de gestion et de base technologique à mettre en œuvre. Il n'est pas du tout à rappeler que le secteur industriel bénéficie d'une large base d'infrastructures qui pourraient être mise à son avantage pour la relance.

Les moyens à mettre en œuvre pour la relance ne se limitent pas du tout aux aspects d'infrastructures et de moyens financiers, mais ils englobent aussi les moyens humains, et c'est pratiquement le hic dans toute l'histoire. En effet, le mode de gestion des entreprises publiques n'atteint pas le niveau de performance du secteur privé. A croire que les performances financière et compétitive sont absentes des objectifs et des contrats de performances de leurs dirigeants. Et apparemment c'est le cas, puisque le ministre de l'Industrie, dans son intervention lors des travaux de la rencontre gouvernement-walis, a indiqué que les contrats de performance et l'obligation de résultats seront généralisés au niveau des entreprises industrielles publiques en vue d'améliorer la gouvernance et d'activer le rôle de ces entreprises dans l'économie nationale, ce qui tend à faire croire que les choses n'étaient pas programmées à la base ainsi.

En fait, ce sont les critères de performance qui manquent à l'appel, car ce sont des entreprises parfaitement rentables et concurrentielles qui sont actuellement à la disposition du secteur public qui peuvent, sous d'autres conditions, marquer fortement leur présence.

Ensuite, il y a la ressource humaine qualifiée qui est en manque de formation et de mise à niveau. Il y va sans dire qu'une ressource humaine compétente par l'expérience et la formation et motivée par certains avantages constitue un avantage concurrentiel de taille. C'est à ce niveau que les travaux commencent, et les déclarations du président de la République, du Premier ministre, ainsi que du ministre de l'Industrie donnent une lueur d'espoir, à condition que les vœux soient mis en pratique sur le terrain, un terrain qui, faut-il le reconnaître, n'est pas fait de simplicités. Dossier à suivre■

A. A. B.

Collectivités locales

Plaidoyer pour l'actualisation du mode de gestion de nos administrations

Innovation. La maîtrise des budgets et des dépenses peut considérablement améliorer la rentabilité d'une commune ; la rentabilité étant un critère principal pour une bonne gestion rationnelle et efficace.

C'est sous le thème *« Relance économique, équilibre régional, justice sociale »*, qu'ont eu lieu les journées de la rencontre gouvernement-walis au Palais des nations en septembre dernier. Ce n'est pas un fait nouveau en soi, mais la particularité de cette dernière rencontre réside dans les décisions importantes prises pour l'appui du développement et des données et des chiffres encourageants pour une relance économique reposant sur des bases solides, pour reprendre l'expression lancée à ce propos.

Les cinq ateliers de la rencontre gouvernement-walis portent sur différents thèmes dont *« l'adaptation des programmes de développement local : vers une démarche plus innovante et participative » et « le développement territorial équilibré : entre l'ambition de relance et l'impératif d'attractivité ».* Il s'agit, à ce niveau, de repenser les modes de gestion des collectivités locales à l'effet de la recherche d'efficacité en matière de création d'emplois et de richesse par l'attrait d'investissements locaux et d'efficience, en termes de recherche de réduction des coûts de gestion. Il est aussi question d'efficience énergétique et de préservation des ressources locales.

La refonte du mode de gestion n'est pas une question nouvelle en soi, mais pourquoi parler à ce moment précis d'une gestion des communes efficace et efficiente ? En fait, ce sont les répercussions de la conjoncture actuelle qui se feront ressentir sur les différentes dépenses publiques, dont la

principale ressource est le pétrole exporté, et l'engagement pris par les pouvoirs publics d'orienter toutes les énergies vers la grande voie de la production qui fait sortir l'économie de sa dépendance du pétrole qui commence à montrer quelques signes positifs. Cette orientation est l'occasion rêvée afin de transformer les collectivités locales en machines productives, et de faire bénéficier la commune, qui est le premier maillon de la chaîne des collectivités, d'un mode de gestion similaire à celui d'une entreprise, dans lequel elle peut faire face aux différentes dépenses nécessaires à son fonctionnement et ce, grâce à sa capacité à générer des recettes financières réelles, dont elle peut librement disposer. Il est opportun de répondre, avant cela, aux questions élémentaires qui se posent à propos du mode de gestion d'entreprise à appliquer aux communes pour que celles-ci puissent faire face à une situation hypothétiquement restrictive pour une meilleure efficacité.

En quoi consiste le rôle de la commune ?

Ainsi, la première grande question est de savoir quel est l'objet d'existence de la commune, sachant qu'une entreprise commerciale a pour vocation de produire ou de commercialiser des articles et produits afin de réaliser des profits qui lui permettent de perdurer dans le temps. Elle a aussi pour obligation de tenir une comptabilité traçant l'ensemble des flux entrants ou sortants, quelle que soit leur nature, financière ou physique.

La commune, par contre, est un service de l'Etat, une collectivité locale en l'occurrence, représentant la plus petite circonscription territoriale en relation directe avec le citoyen. Celle-ci ne connaît ni le risque de faillite ni celui de la cessation d'activité, puisqu'il s'agit d'une entité consacrée par la Constitution, notamment dans les articles 15 et 16, et elle est créée par la loi, d'après les articles 1 et 2 de la loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune. Ainsi, son fonctionnement est régi par voie légale et ne peut, en théorie, sortir de sa vocation qui lui est dictée par cette loi. A rappeler aussi que sa comptabilité ne tient pas compte de l'ensemble des flux entrants et sortants.

Les dépenses sont tenues au niveau de registres spécifiques, sans possibilité de publication des comptes de la commune à l'effet de pouvoir évaluer sa situation financière et son mode de gestion. A priori, il existe un large fossé entre une entreprise et une commune du point de vue de la nature de l'institution et de la vocation qui régit son existence. En matière de finances, et comme chaque entité et surtout conformément à la loi, la commune réalise des recettes et engage des dépenses dont le détail est intéressant à analyser afin d'y déceler certaines opportunités de rentabilité à même de participer au maintien de l'équilibre financier. La loi 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune fixe les recettes et les dépenses auxquelles une commune peut prétendre. Les ressources budgétaires et financières sont énumérées au niveau de l'article 170. Il s'agit notamment :

- du produit de la fiscalité ;
- des revenus de son patrimoine ;
- des revenus des biens communaux ;
- des subventions et dotations. La commune reçoit des subventions et des dotations de fonctionnement, compte tenu, notamment ;
- de produit des dons et legs dont l'acceptation est soumise à des conditions particulières toujours fixées par voie réglementaire ;
- des emprunts ;
- des produits en rémunération de prestations spécifiques des services réalisés par la commune ;
- du produit de concession des espaces publics, y compris les espaces publicitaires ;
- du produit perçu en contrepartie des prestations diverses.

En ce qui concerne les recettes, elles sont aussi fixées par le biais de la même loi par chapitre au niveau de la partie relative au budget. Elles sont groupées sous deux sections : une section fonctionnement qui est en relation avec le budget d'exploitation, et une section équipement d'investissement. Les deux sections de dépenses sont organisées comme suit :

1/La section de fonctionnement comprend les dépenses suivantes :

- les rémunérations et charges du personnel communal ;
- les indemnités et charges liées aux fonctions électives ;
- les contributions établies par les lois sur les biens et revenus communaux ;
- les frais d'entretien des biens meubles et immeubles ;
- les dépenses d'entretien de la voirie communale ;
- les participations et contingents communaux ;
- le prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'équipement et d'investissement ;
- les intérêts de l'emprunt ;
- les charges de fonctionnement liées à l'exploitation de nouveaux équipements ;
- les frais de gestion des services communaux ;
- les charges antérieures.

2/La section d'équipement et d'investissement comprend, quant à elle, les chapitres suivants :

- les dépenses d'équipement public ;
- les dépenses de participation en capital à titre d'investissement ;
- le remboursement en capital de l'emprunt ;
- les dépenses de réhabilitation des infrastructures communales.

Cette identification et énumération des ressources et emplois, en termes de budget et de dépenses et recettes, permet de conclure que cet ensemble est soumis à la règlementation et à la loi, la marge de manœuvre y est d'ailleurs réduite, voire nulle. A ce titre, et au vu de la loi relative aux communes, certaines dépenses se trouvent soumises à des conditions pour le moins restrictives (à l'exemple du droit de perception des recettes fiscales qui ne permet à la commune de percevoir qu'une partie de celles-ci et toujours par voie règlementaire).

Rationaliser les dépenses, une nécessité

Peut-on conclure définitivement que la commune et sa gestion n'obéissent pas aux mêmes règles que celles de la gestion d'une entreprise et que le statut de la commune peut, à lui seul, justifier l'impossibilité de compression des dépenses publiques puisqu'elles sont dictées et réglementées ?

Pas entièrement, puisque le bon sens impose la rationalisation des dépenses quelle que soit la forme de l'entité en question, particulièrement la commune. Nous sommes en train de constater quotidiennement certains phénomènes qui font croire que la gestion de la commune peut être améliorée considérablement, notamment dans son périmètre d'intervention direct. Il n'y a qu'à voir, à titre d'exemple, le nombre de locaux commerciaux fermés qui peuvent être exploités, soit en percevant leurs loyers s'il s'agit de locaux appartenant à la commune, ou leurs recettes fiscales dans le cas d'un bien appartenant à des particuliers.

Un autre exemple de rentabilisation des dépenses publiques, au niveau de certaines communes qui souffrent du problème d'absence de places pour contenir le nombre important de véhicules, est l'aménagement d'aires de stationnement des véhicules et la construction de parkings et d'édifices destinés au stationnement des voitures, dont la rentabilité n'est pas des moindres. Pour le même sujet, l'installation de parcmètres qui permettent une gestion du stationnement au niveau des artères principales de la commune, une expérience qui voit le jour progressivement et relativement appréciée car elle contrecarre le parking sauvage et ses phénomènes bien connus de tous.

Le commerce informel, phénomène qui est considéré comme une plaie pour l'économie nationale, peut être combattu notamment par l'exploitation des places de marchés et locaux de la commune qui sont à ce jour fermés et exposés à l'insalubrité et la dégradation sur plus d'un plan. Les loyers, bien que symboliques, peuvent être conséquents si la rationalisation voulue est rigoureusement appliquée.

En matière de dépenses, il y a énormément à dire, au vu de ce qui peut être observé dans plusieurs communes. Les dépenses sont parfois exagérées, inutiles, rien qu'à voir le résultat des réalisations et le coût consacré parfois à des matériaux dont la facture se chiffre à plusieurs zéros. Faire et refaire des trottoirs, gaspiller des dépenses pour l'embellissement de certains édifices, procéder à des aménagements non réfléchis qui ne servent pas l'intérêt des citoyens et qui ne participent pas à son bien-être… Gaspillages au niveau des administrations communales qui grèvent les budgets de fonctionnement de celles-ci, signature de marchés très coûteux en rapport avec leurs coûts réels (par manque de culture d'expertise, de calcul de coûts et de gestion analytique des postes de dépenses), signature d'avenants coûteux par complaisance, ou par mauvaise estimation des travaux à réaliser… ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres de certaines dérives financières auxquelles il est nécessaire de mettre un terme en urgence.

Maîtriser les budgets pour une meilleure rentabilité

La maîtrise des budgets et des dépenses peut considérablement améliorer la rentabilité d'une commune, la rentabilité étant un critère principal pour une bonne gestion rationnelle et efficace. Il est, ainsi, opportun que la science de gestion touche aussi les collectivités locales, les communes y compris car elles représentent le noyau de l'édifice étatique et le premier interlocuteur direct du citoyen. Cela peut être concrétisé grâce à la généralisation de la formation du personnel aux commandes des communes, le changement des principes de comptabilité publique qui doit faire apparaître tout flux, avec publication permettant d'évaluer les situations patrimoniales, financières et modes de gestion, grâce à des bilans et comptes de résultats, suivant les normes internationales adoptées pour cette fin.

En fin de compte, les principes universels de la gestion rationnelle sont applicables à toute institution quels que soient la nature ou les objectifs qu'elle poursuit, à partir du moment où elle gère ses finances en termes de ressources et d'emplois. Il ne s'agit pas seulement de réalisations abstraites, mais aussi de gestion efficace et efficiente comme le veut le bon sens. Cependant, il est impératif que les lois et règlementations relatives à la gestion des collectivités locales soient remise en question, voire réformées, afin d'introduire ce mode de gestion, car même si bonne volonté il y a, toutes les parties sont soumises, a priori, à des lois qui ne doivent pas être enfreintes■

A. A. B.

NEW
جديد
Nouveau

CONTINUUM
Color

www.bms-electric.com

استمتع بالألوان
Enjoy the colors

garantie 5 ANS

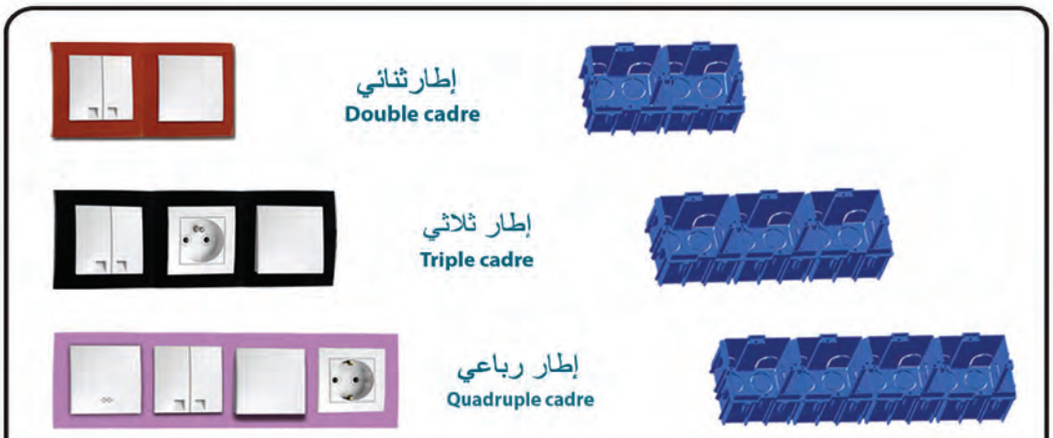

BMS® ELECTRIC
Fabrication d'appareillages & accessoires électriques

Référence des couleurs CONTINUUM COLOR لائحة الالوان

CC091NOIR	CC091GRIS	CC091BLEU	CC091VERT	CC091MARRON	CC091ROUGE BORDEAUX	CC091VIOLET	CC091ROUGE	CC091ROZE	CC091JAUNE	CC091BLANC

Substitution progressive des matières premières importées par celles produites localement

2021, une année test

Exploitation. A en croire le ministre des Mines, Mohamed Arkab, *« l'année 2021 sera celle de la diversification de l'économie nationale en s'appuyant sur plusieurs secteurs, dont le secteur minier qui contribuera à la garantie des matières premières utilisées dans les industries manufacturières à travers une large exploitation des ressources minières »*.

Pourquoi la réussite ou l'échec de la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement est une question capitale pour l'avenir de notre pays à tous points de vue ? Depuis les premières années post-indépendance, l'Algérie demeure inlassablement à la recherche d'un modèle économique qui lui sied selon ses ressources humaines et naturelles. Néanmoins, avec les bouleversements politiques et socioculturels qu'a connus la nation au fil des années, on se retrouve en 2021 à reconstruire *« une nouvelle Algérie »*. Sur le plan économique, un travail colossal attend nos responsables, tellement les problèmes se sont accumulés et les objectifs non réalisés, à l'image du développement de la transformation des ressources minières locales en matières premières.

La majorité des secteurs d'activité dépendent de la matière première importée

Qu'il s'agisse de substances chimiques entrant dans la fabrication d'un produit industriel ou d'un concentré de jus de fruits ou même de fibres synthétiques utilisées dans l'industrie du textile, tout est ramené de l'extérieur au grand bonheur des multinationales spécialisées dans le domaine.

La dépendance en amont de matières premières nous incite à mettre en lumière la gravité de cet état de fait qui malheureusement n'est pas encore pris en charge comme il se doit. Si certaines entreprises industrielles, notamment privées, ont toujours réussi à tirer leur épingle du jeu en période de forte fluctuation du prix

des matières premières, les autres, notamment publiques, ont sous-estimé les risques, à telle enseigne qu'elles vont finir par mettre la clef sous le paillasson. Pour rappel, déjà en 2018, un rapport de l'Office national des statistiques (ONS) avait avertit du déséquilibre entre la demande pour les matières premières et l'offre disponible.

Les conséquences de cette situation ont provoqué des ruptures de stock à plus de 64% de chefs d'entreprise du secteur public et à près de 40% de ceux du secteur privé. Plus récemment, le cas de l'Eniem de Tizi-Ouzou, dont les responsables ont tiré la sonnette d'alarme quant à l'avenir de cette entreprise publique, car elle risque de disparaître à cause d'une rupture de stock de la matière première importée, en est la preuve.

Même le déblocage des autorisations d'importation des kits CKD par le ministère ne suffira pas à sauver l'entreprise de la faillite. *« Actuellement, l'Eniem est dans une situation très délicate, au point où même si la licence d'importation des collections CKD venait à être débloquée par le ministère de l'Industrie et des Mines, l'entreprise ne pourrait pas tenir plus de deux ou trois mois »*, ont fait savoir des cadres de l'entreprise.

Vers une substitution progressive des matières premières importées par celles produites localement ?

A en croire le ministre des Mines, Mohamed Arkab, *« l'année 2021 sera celle de la diversification de l'économie nationale en s'appuyant sur plusieurs secteurs, dont le secteur minier qui contribuera à la garantie des matières premières utilisées dans les industries manufacturières à travers une large exploitation des ressources minières »*. Et d'ajouter : *« 2021 s'annonce comme une année de diversification de l'économie nationale, en s'appuyant sur plusieurs secteurs, dont le secteur minier à même de contribuer au développement des industries manufacturières à travers une large exploitation des richesses minières et des divers métaux, ainsi que l'abandon progressif de l'importation de matières premières entrant dans ces industries »*, a indiqué le ministre à la faveur de l'une de ses sorties médiatiques en décembre 2020.

Dans ce contexte, il a fait observer que la production nationale actuelle était *« très faible et ne couvre pas la demande nationale »*, outre l'importation de matières premières qui entrent dans les industries manufacturières, ce qui pèse sur le Trésor public. Pour Arkab, l'exploitation optimale des différents minerais permettra de répondre aux besoins de l'industrie locale en termes de matières premières, en sus de l'exploration d'opportunités pour accéder aux marchés mondiaux des minerais et générer ainsi des recettes en devises.

Pratiquement, a-t-il expliqué, de nombreux projets ont été lancés à la fin du premier trimestre, précisément entre les mois de mars et avril 2021. Du reste, le ministre a, par ailleurs, indiqué que l'opération de vérification du stock de la mine d'Oued Amizour et de définition des techniques et technologies à utiliser avait commencé en 2012, en collaboration avec un partenaire australien, et se trouve actuellement à un stade avancé.

Evoquant le partenariat étranger, M. Arkab a cité certains minerais dont l'exploitation requiert des technologies de pointe d'où la nécessité, pour l'Algérie, de recourir au partenariat étranger, à l'image de l'exploitation industrielle de l'or, du fer et du phosphate à Ghar Djebilet, rappelant que ce partenariat sera établi dans le cadre de la règle d'investissement 51/49.

Relever le challenge du principe des ISI

L'industrialisation par substitution aux importations (parfois abrégée ISI) est une stratégie de développement économique des pays dits alors *« en voie de développement »* prônée des années 1930 aux années 1970, et en particulier après les indépendances africaines et asiatiques dans un contexte de réflexion sur ce qu'on appelait alors le Tiers-monde.

L'industrie est alors au cœur de la plupart des modèles de développement. Alors que beaucoup de pays du Tiers-monde étaient exportateurs de matières premières, les théories économiques virent dans l'industrialisation un moyen de sortir du sous-développement. Dans ce contexte, la stratégie de l'industrialisation par substitution aux importations consiste à sortir de la dépendance aux importations de biens transformés en les produisant à l'intérieur du pays.

Les réalisations se sont heurtées à la faiblesse des marchés intérieurs et à la concurrence des industries déjà matures dans les pays développés. Présentement, en ce qui concerne l'Algérie, il n'est plus question de faire du surplace ou d'entretenir le statut quo en matière de développement de notre industrie, car il n'est jamais trop tard pour bien faire, à condition de joindre le geste à la parole■

R. A.

Alliés du commerce international en Algérie

Les entrepôts sous douane en chômage partiel !

Entraves. Les entrepôts sous douane travaillent depuis plusieurs années à développer le secteur du dégroupage qui constitue un relais de croissance pour les petites et moyennes entreprises, et c'est aussi un moyen de réduire les coûts du fret maritime. Grâce à l'expérience dont jouissent les entrepôts sous douane, la marchandise est mise à disposition du client en 48 heures.

Ce genre d'infrastructures logistiques agréées par l'État, actuellement en chômage partiel, permet d'éliminer les frais de surestarie, la rade, la congestion des ports mais aussi une attractivité pour les armateurs qui présentent un gain substantiel de devises, en rehaussant la réputation des ports algériens qui sont la porte de l'Afrique.

En effet, ce régime douanier permet l'emmagasinage des marchandises sous contrôle douanier dans les locaux agréés par l'administration des Douanes en suspension des droits et taxes et des mesures de prohibition à caractère économique. L'entrepôt sous douane, privé ou public, est dit spécial lorsqu'il est destiné au stockage de marchandises dont la conservation exige des installations spéciales.

Parmi les nombreux avantages qu'il propose, figurent la sécurité des marchandises, la constitution de stocks personnalisés d'approvisionnement pour les entreprises industrielles, le rapprochement de la source d'approvisionnement et réduction des coûts logistiques, les économies de trésorerie grâce aux suspensions des droits et taxes et aux dédouanements partiels, ou encore la génération d'activités annexes : transport, manutention, assurances, banques…

Les entreprises importatrices de marchandises non périssables de grande valeur, à rotation faible ou moyenne, par exemple, utilisent souvent le régime de l'entrepôt sous douane parce qu'il leur permet de différer le paiement des frais jusqu'à la sortie des marchandises vers leur destination finale. De même, l'entrepôt sous douane est généralement utilisé par les sociétés commerciales internationales qui souhaitent disposer de stocks sur certains territoires pour l'exporter vers d'autres (et également

pour commercialiser leurs produits dans ce même pays). Ce serait le cas d'une entreprise qui stocke des produits en provenance de Chine dans un port en Algérie, puis les expédie vers d'autres pays en Afrique. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, les entrepôts sous douane font face à une problématique d'ordre législatif qui les empêche de pratiquer leur cœur de métier qu'est le dégroupage de conteneurs. Pour rappel, la création d'une zone sous douane est soumise à l'obligation d'avoir un accord préalable du directeur général des Douanes, avant même d'entamer les aménagements nécessaires à cet effet.

Conformément à l'article 71 du code des Douanes, les opérations usuelles (lotissement, tri, marquage, réunion des colis destinés à former un même envoi, etc.) effectuées sur des marchandises placées dans les dépôts temporaires sont soumises à l'accord de l'administration des Douanes et réalisées en présence de l'agent des Douanes. Aussi, dès leur admission dans les dépôts temporaires, les envois groupés doivent être dégroupés, dans un délai maximum de trois jours ouvrables, à compter de leur admission et ce, après dépôt de la demande de dépotage établie conformément au modèle joint en annexe revêtue de l'accord du chef de brigade.

Le dépotage est effectué en présence du dégroupeur, de l'exploitant du dépôt temporaire ou de son représentant et de l'agent des Douanes. Après achèvement de l'opération de dégroupage, l'agent des Douanes établit ses constats sur le déroulement de l'opération de dégroupage, au verso de l'état de dépotage, lequel doit être signé par l'ensemble des intervenants à cette opération. Une copie est conservée par le service aux fins de contrôle, après enregistrement sur un registre ouvert à cet effet, ou sur support électronique. Après dépotage, les envois en question peuvent faire l'objet des dédouanements conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Rappelons aussi que selon la loi, le groupage et le dégroupage des marchandises doivent s'effectuer dans les dépôts temporaires. Toutefois, aux fins de la promotion des exportations hors hydrocarbures, les marchandises destinées à être exportées peuvent être groupées dans les entrepôts publics. Les dépôts temporaires, devant recevoir les marchandises destinées à être groupées ou dégroupées, doivent obligatoirement être pourvus de locaux adaptés pour le dépotage, l'empotage et le stockage des marchandises.

Aussi, les locaux doivent être aménagés par les moyens nécessaires à la manipulation et la conservation des marchandises (rayonnages, matériels de manutention nécessaires à la manipulation, etc.)■

K. B.

Lancement du paiement en ligne

La SAA met la technologie au service de sa clientèle

La Société nationale d'assurance (SAA), un des acteurs majeurs du secteur des assurances en Algérie, annonce l'arrivée de plusieurs nouveaux outils permettant l'accès facile à ses services. Le lancement du paiement en ligne est un nouveau look pour son site web, inscrivant ainsi l'entreprise dans une démarche de diversification et de modernisation des prestations fournies.

Concernant le paiement en ligne, il est disponible depuis le 12 octobre 2021. *« A l'heure où les Algériens utilisent de plus en plus le net pour effectuer leurs achats, disposer d'une solution d'e-paiement est une nécessité pour toute entité commerciale »*, a indiqué la SAA dans un communiqué. C'est dans cette optique que la SAA a entrepris de lancer le paiement en ligne sur son site web marchand. Ce moyen présente plusieurs avantages pour les clients, en particulier le gain de temps. Il n'est plus nécessaire de se déplacer à l'agence pour bénéficier des services d'assurance SAA.

L'autre avantage du paiement en ligne, les tarifs d'assurance sont souvent moins élevés, car il n'y a pas de frais de gestion, d'intermédiation. Exemple : coût de police = 0 DA. En attendant le lancement de la souscription d'autres produits, il est possible aussi de contracter, en ligne et sans se déplacer à l'agence, l'assurance Multirisques Habitation. Le pack disponible sur le site de la SAA regroupe les garanties commercialisées au titre de ce produit, y compris l'assistance à domicile.

Pour rappel, la SAA, ce sont plus de 2 millions de clients, plus de 530 points de vente assurant un maillage total du territoire national et une expertise capitalisée durant plus de 58 ans au service des assurés et de l'économie nationale en général■

Avant-Projet de loi de finances 2022

Prudence et rigueur !

Prévoyance. L'avant-Projet de loi de finances démontre clairement que le gouvernement est dans une démarche prudente, en raison de l'instabilité du marché pétrolier, pour parer le risque que pourrait encourir le pays en cas d'une nouvelle chute du prix du baril sur le marché international.

وزارة المالية
MINISTERE DES FINANCES

Face à l'incertitude sur l'évolution des paramètres économiques et financiers de l'économie nationale, le gouvernement compte reconduire son plan de *« rigueur et de prudence »* dans l'engagement budgétaire. Lors de la réunion du Conseil des ministres qui a eu lieu début du mois courant, le Premier ministre, également ministre des Finances, a posé sur la table l'avant-Projet de loi de finances 2022.

L'avant-Projet de loi est axé essentiellement sur la relance économique, l'emploi et la justice sociale. Il s'agit, donc, pour le gouvernement de continuer dans l'effort de consolidation des équilibres budgétaires fortement impactés par les mesures préventives de la pandémie, mais aussi la préparation du terrain pour la mise en application de la réforme de la gouvernance budgétaire début 2023, qui impose la maîtrise du rythme et du niveau de la dépense, la rationalisation des moyens et une utilisation optimale des ressources potentielles disponibles.

Dans le nouvel avant-Projet de loi en question, il n'existe aucune trace de mesure d'exemption ou de diminution des taux d'imposition ou de la base imposable, ce qui laisse entendre que le gouvernement compte encore reconduire pour l'année prochaine la liste des produits interdits à l'importation pour les opérateurs économiques, notamment ceux activant dans la fabrication et le montage des produits de l'électroménager et de l'électronique ou encore ceux de l'industrie du montage automobile. Pour renflouer les caisses de l'Etat, le gouvernement fixe, dans l'avant-Projet en question, la priorité de l'élargissement de l'assiette fiscale soutenue par des opérations de recensement de la population fiscale, d'une part, et des mesures d'incitation fiscale à l'adhésion progressive du marché informel, d'autre part, pour capter l'argent de l'informel.

Pour ce qui est des projets de développement, le gouvernement juge que les besoins croissants de la population en matière de développement ne pourront être pris que dans la limite de la disponibilité financière attendue pour cette année. Ce qui laisse dire que le gel des projets de réalisation sera encore reconduit l'année prochaine et que de nombreux dossiers de projets de développement ne seront pas dépoussiérés.

Pour ce qui est du volet social, il est question de la suppression de l'impôt sur le revenu global pour certaines catégories de travailleurs et sa réduction pour les autres. Une manière selon laquelle le gouvernement tente de préserver le pouvoir d'achat des citoyens et de faire face à l'inflation galopante. Outre la dévaluation de la monnaie nationale de 5% pour la deuxième année consécutive, le gouvernement envisage également la réduction du champ d'intervention de l'Etat, notamment dans certaines entreprises publiques menacées de faillite. Une démarche qui fera gagner des sommes importantes au Trésor public qui s'est retrouvé dans une situation moins confortable en raison de son engagement à couvrir les dettes des entreprises en question sans apporter un prévalu à l'économie nationale.

Globalement, l'avant-Projet de loi de finances montre que le gouvernement adopte une démarche d'optimisation et de rigueur inhérente à la conjoncture exceptionnelle qui prévaut depuis le premier trimestre de l'année 2020 et qui continue de peser lourdement sur le Trésor public. En dépit de la hausse des prix du pétrole sur le marché international, le gouvernement n'a pas jugé nécessaire de revoir à la hausse le budget de l'année prochaine fixé à 8.000 milliards de dinars. Il insiste également sur la maîtrise des dépenses du budget de fonctionnement plafonné à 5,359 milliards de dinars pour l'exercice 2022.

Enfin, l'avant-Projet de loi de finances démontre clairement que le gouvernement est dans une démarche prudente, en raison de l'instabilité du marché pétrolier, pour parer le risque que pourrait encourir le pays en cas d'une nouvelle chute du prix du baril sur le marché international■

A. B.

HARMONISEZ VOTRE ENTREPRISE AVEC

سيّر شركتك بـ

PRODUCTIVITÉ

COORDINATION

CONTRÔLE

OUTIL COMPLET

OUTIL FLEXIBLE

OUTIL ROBUSTE

CONFORME LOCALE

ACCOMPAGNEMENT CONSEIL

BUSINESS ENGAGEMENT

BUDGET RATIONNEL

MISE EN ŒUVRE RAPIDE

UTILISATION SIMPLE

www.insidjam.com

Révision de la loi sur la monnaie et le crédit

Consacrer l'autonomie de la Banque d'Algérie

Priorité. *« La Banque d'Algérie a toujours assumé le rôle de courtier, et l'idée de libéraliser cette activité vise à optimiser la gestion de la liquidité bancaire »*, analyse le Dr Nemouchi.

Les réformes globales du système financier s'annoncent prometteuses. Leur concrétisation permet de mettre les jalons d'un nouveau paradigme économique. Au chapitre de ces réformes prioritaires, figure la révision de la loi sur la monnaie et le crédit. Le chef de l'Exécutif, Aïmene Benabderrahmane, annonce que le texte *« touche à sa fin »* et porte une nouveauté inédite qui consacre, d'une part, l'insertion du principe de mandat pour le gouverneur de la Banque d'Algérie et, de l'autre, la réhabilitation du rôle des outils de la politique monétaire dans la réalisation des grands objectifs économiques. Cette réforme vise à promouvoir un marché interbancaire qui repose sur la mobilisation des fonds prêtables en diversifiant les intervenants et les produits.

Passant au peigne fin cette question, Souhil Meddah, expert financier, estime que le texte doit *« favoriser graduellement les opérations effectuées sur portefeuilles en titres à partir de l'étranger, notamment sur les investissements en portefeuille étranger »*. Pour les projets d'investissement d'envergure, ils ont besoin d'un *« soutien financier supplémentaire par effet de levier sur la dette financière »*. Et si cette dette s'exprime en monnaie étrangère, poursuit l'expert, *« l'option optimale serait de souscrire un endettement à l'extérieur à condition que le projet en question soit un projet stratégique capable de réaliser des opérations d'exportation »*. Dans le même registre, M. Meddah explique que la loi sur la monnaie et le crédit doit *« prendre sérieusement en considération les dossiers des investisseurs qui souhaitent investir à l'étranger, moyennant une réglementation qui contrôle et oblige ces investisseurs de rapatrier leurs dividendes après leur affectation »*. De son côté, le Dr Farouk Nemouchi, enseignant à l'Université de Constantine, explique que cette révision s'érige en un *« gage de crédibilité et d'efficacité dans la lutte contre l'inflation et la stabilité du taux de change de la monnaie nationale »*. Explicite, il rappelle que lors des deux dernières décennies, *« la politique monétaire de l'Algérie a fortement souffert d'une forte soumission à l'Exécutif. Le recours à la planche à billets en est la meilleure illustration »*.

Outre le renforcement de la Banque centrale, la révision du texte en question porte sur l'autorisation des courtiers exerçant de façon libérale à accéder au marché monétaire interbancaire et à rendre l'adhésion dans la centrale des risques obligatoire pour toutes les instances de crédit et de microcrédit. *« La Banque d'Algérie a toujours assumé le rôle de courtier, et l'idée de libéraliser cette activité vise à optimiser la gestion de la liquidité bancaire »*, analyse le Dr Nemouchi. S'y ajoutent l'insertion des principes de gouvernance dans la gestion des banques et des institutions financières et l'autorisation des fournisseurs de services de payement à accéder au système national de payement en tant que actionnaire indépendant pour promouvoir l'économie numérique.

Par ailleurs, il convient de souligner que le gouvernement s'emploie à consolider les piliers de la reprise économique à travers une réforme globale et la modernisation du système bancaire et financier. L'objectif est de le rendre plus efficace et plus attractif, renforcer son apport au développement de l'économie nationale, améliorer sa gouvernance, promouvoir le professionnalisme de ses différents acteurs et densifier le réseau des banques et des assurances■

H. M.

MONO® LIGHTING

NEW

سبوت Spot LED

3 W

6 W

9 W

12 W

15 W

18 W

24 W

28 W

85%

إقتصاد الطاقة

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

MONO ELECTRIC

198 GRP1, route de Douéra, Baba Hassen,Alger

Algérie.

Tél: +213 23 350 062 / 244 **Fax :** +213 23 350 173

email: contact@monoelectric.com **www.monoelectric.com**

2 Ans GARANTIE

by MONO® ELECTRIC

El Amine Senouci, Président du Directoire de Maghreb Leasing Algérie :

« Voici pourquoi le Leasing est prêt à financer l'économie nationale par le biais de la PME »

En tant que société ou indépendant, il est parfois difficile de concilier développement et santé financière. Mais en affaires, nul n'est censé réfréner ses appétits de croissance. Désormais, préserver sa trésorerie exigera de vous des compétences en arithmétique doublées d'un flegme à toute épreuve. Mais alors, comment financer son activité et ses projets sans se ruiner en remboursant des crédits, notamment lorsqu'on est qu'une petite PME en quête de croissance ? Quel est donc ce mode de financement adéquat qui soit à la fois flexible et non contraignant et qui s'adapte à vos besoins ?

Voici le Leasing ou le crédit-bail vu par El Amine Senouci, Président du Directoire de Maghreb Leasing Algérie (MLA). Entretien exclusif !

Entretien réalisé par
Kheïreddine Batache

***L'ACTUEL :* Bonjour et merci de nous recevoir. Pourriez-vous vous présenter brièvement ainsi que votre organisme à nos lecteurs ?**

Senouci El Amine : Bonjour et ravi de vous recevoir. Je m'appelle El Amine Senouci et je suis le Président du Directoire de Maghreb Leasing Algérie SPA (MLA), un établissement financier créé en 2006, spécialisé dans le Crédit-Bail (Leasing), cœur de métier de MLA.

Le projet MLA est en fait né suite à l'initiative de Tunisie Leasing & factoring (TLF), Groupe pluri-disciplinaire installé en Tunisie depuis plus de trente-cinq années. Cette création a été faite avec le concours de l'AMEN Bank, groupe bancaire de prestige et qui demeure l'une des références du monde de la finance en Tunisie.

L'actionnariat a été complété par des fonds d'investissement européens de renom, dont nous citons FMO, un fonds d'investissement néerlandais, PROPARCO, filiale de l'Agence française de développement (AFD) et participant au financement et à l'accompagnement d'entreprises, d'institutions financières et de fonds d'investissement sociaux en Afrique, ainsi que CFAO, un leader de la distribution & des services en Afrique, mais également la SFI (Société Financière Internationale), qui n'est autre que le bras financier de la Banque mondiale.

MLA compte aujourd'hui un Capital social porté à 6,5 milliards de dinars. La dernière augmentation réglementaire ayant été opérée durant l'exercice 2020, conformément aux mesures introduites par la Banque d'Algérie. Les activités exercées par MLA sont scindées en deux volets : le Leasing financier et le Leasing opérationnel. Nous pourrons développer par la suite ces derniers si vous le souhaitez. MLA est présente aujourd'hui dans 12 wilayas à travers un réseau commercial composé de 13 Agences ; les perspectives de développement de ce dernier étant toujours d'actualité.

Qu'est-ce que le leasing financier et le leasing opérationnel chez MLA ?

Alors, il s'agit de deux formules de crédit-bail distinctes mais qui peuvent être considérées comme étant complémentaires. Le leasing financier que nous proposons se décline à travers plusieurs sous-produits et packs qui touchent les catégories de l'immobilier et le mobilier, permettant de financer, pour le premier, des bureaux ou des espaces administratifs à usage professionnel, tandis que le second vous permet d'acquérir en financement du matériel de transport, matériel médical, matériel de Bâtiment et Travaux Publics, du matériel roulant léger et/ou utilitaire, des équipements industriels ou tout autre produit dont la vocation et destination demeurent d'ordre professionnel.

En ce qui concerne le Leasing opérationnel, communément appelé Location Longue Durée (LLD), nous sommes fiers d'être aujourd'hui le seul Etablissement financier à proposer ce produit financier. De manière simplifiée, le Leasing opérationnel est un mode de financement de matériel roulant au profit des sociétés et partenaires, avec prise en charge de la partie services et gestion de la flotte financée par MLA. En d'autres termes, le financement proposé inclut, en sus de la mise à disposition des véhicules, la prise en charge de la partie préventive et curative relatives à l'entretien des véhicules. Nous pouvons citer à titre d'exemple des frais de réparation, d'entretien périodique, contrôle technique, vignettes, changement de pneumatique, ou encore la mise à disposition d'un véhicule de remplacement. Cette formule sied davantage aux multinationales et grands comptes qui préfèrent externaliser ce genre de services.

L'on peut imaginer que le financement de différentes flottes de véhicules fasse pleinement partie de vos offres de service. Est-ce que la suspension de l'activité de concessionnaire automobile vous pose-t-elle problème ?

Clairement oui ! Mais nous arrivons tout de même à surmonter cet obstacle et à trouver des véhicules auprès de nos partenaires concessionnaires, même si le choix et la disponibilité demeurent assez limités. Par ailleurs, et devant cette situation de pénurie, nous avons pu procurer à notre clientèle quelques modèles que nous acquérons auprès de certains concessionnaires multimarques, le hic étant que les prix proposés restent assez élevés, raison pour laquelle ces opérations restent ciblées et d'appoint.

Cette situation nous amène également à se réinventer et à innover en cherchant de nouvelles niches pour palier ce manque de véhicules neufs sur le marché. A titre d'exemple, nous avons développé la notion de *« second lease »* pour les véhicules restitués de la LLD, et ce en les replaçant à nouveau. Il s'agit d'une solution de mobilité flexible qui donne accès aux meilleurs véhicules d'occasion restitués.

Pouvez-vous nous faire part du bilan des activités de MLA au 1er semestre 2021 et nous détailler, par là-même, votre stratégie ?

Il est vrai que la pandémie que connaît le pays a été de nature à freiner le climat des affaires et les investissements de la place. Un retour progressif à la normale est cependant constaté sur le terrain et nous nous attelons à être à l'écoute du marché et de répondre présent sur l'accompagnement de la PME et des investisseurs algériens.

Même si l'exercice en cours et celui écoulé sont loin d'être une référence en matière de rendement, à cause de la crise sanitaire mondiale due à la pandémie Covid-19, je peux vous assurer que le bilan de MLA demeure appréciable et encourageant et ce, compte tenu du contexte que nous venons d'évoquer. En langage des chiffres, nous clôturons le premier semestre 2021 (S1 2021) avec un total de 4,2 milliards de dinars de mise en force, et avec une prévision de clôture annuelle qui dépassera les 8 milliards de dinars. Ces réalisations nous positionnent, à mi-parcours et tous secteurs confondus, en tant que leader sur la place, parmi 6 établissements financiers, ainsi que les banques qui disposent de filiales spécialisées en leasing. En termes d'approbations, et à l'issue du S1 2021, MLA enregistre plus de 7 milliards de dinars d'accord de Crédits.

L'encours actuel de MLA dépasse la barre des 15 milliards de dinars. Nous ambitionnons à travers cette réussite de porter haut les couleurs du Leasing sur la place algérienne afin de convaincre de plus en plus de professionnels à ne plus hésiter à recourir à ce type de financement, tout en vulgarisant davantage les offres exceptionnelles de MLA.

Néanmoins, nous avançons de manière responsable et étudiée pour éviter tout risque systémique, en prônant une stratégie d'atomisation ou de diversification des risques, que ce soit par secteur ou par contrepartie.

En effet, la vision de MLA est portée vers une atomisation du risque et une diversification des accompagnements et ce, dans l'optique de gérer au mieux les conséquences dues à d'éventuels facteurs exogènes, tel que nous le vivons en ce moment avec la pandémie Covid-19.

Pour ce qui est de la stratégie de MLA, fidèle à son slogan *« plus proches pour aller plus loin »*, elle est axée sur les éléments suivant : Maintenir un niveau de qualité de service élevé (délais de réponse, adaptation des accompagnements aux besoins). Dans cette même approche, nous avons lancé au mois de juillet des Espaces clients sur une plateforme digitale dédiée sur notre site web et des applications mobiles pour le leasing financier et le leasing opérationnel téléchargeables gratuitement sur Google play et app store.

Ces solutions permettent à nos clients de gérer les opérations en ligne telles que : les échéanciers de

remboursements, les mouvements de compte, les contrats en vigueur, les factures et toutes autres demandes particulières, bien entendu l'accès reste pratique, sécurisé et accessible 24h/24 et 7j/7. Par ailleurs, notre groupe étant d'essence pluridisciplinaire, nous nourrissons chez MLA une ambition qui découle de la volonté d'aller vers la diversification. Les situations de crises nous inspirent et nous poussent à nous réinventer. Sur la base de raisonnement, nous nous lançons dans un nouveau défi qui est le service du factoring ou le rachat de créances. Ce projet est en pleine maturation. Il s'agit d'un produit qui est soumis à autorisation de la part des instances compétentes.

Qu'est-ce que le factoring plus précisément ?

Le Factoring se définit, donc, comme étant une technique de gestion financière par laquelle une société financière (le factor) gère, dans le cadre d'un contrat (contrat de factoring), le poste clients d'une entreprise en finançant ses factures clients, en recouvrant ses créances, en garantissant les créances sur ses débiteurs et en faisant le lettrage et l'imputation des règlements. Le service de factoring est rémunéré par une commission sur le montant des factures, commission de service et commission financière.

De manière simplifiée, le Factoring ou l'Affacturage désigne un service dédié au rachat de créances auprès de sociétés qui sont en difficulté de recouvrement. Grâce au factoring, ces opérateurs économiques se voient racheter leurs créances, à un prix convenu et moyennant des marges. Ainsi, le client se voit soulagé de la gestion de ses créances et tensions de trésoreries.

Dans le cadre du Plan d'action du gouvernement, le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a mis en avant la nécessité de développer d'autres modes pour financer l'économie, à l'image du leasing. Comment interprétez-vous cette invitation ?

Il s'agit-là d'une démarche tout à fait louable que nous ne pouvons que saluer. Que des orientations dans ce sens aient été données devrait encourager notre corporation à y adhérer pleinement. Ces orientations du gouvernement nous renseignent quelque peu des ambitions des hautes autorités à développer et à moderniser davantage les outils de financement en Algérie.

Le leasing fait partie intégrante des mécanismes qui aideront à financer l'économie nationale et permettront de sortir des schémas classiques bancaires, connus pour leur rigidité et complexité systémique, en étant un complément aux systèmes de crédit. Mais il faut également tenir compte du fait que les établissements de leasing ont un rôle à jouer afin de promouvoir leur métier et l'imposer sur l'échiquier de l'économie nationale. Les parts de marché actuelles que le leasing arrive à capter dans le magma des produits et services financiers commercialisés sur la place (environ 2%) restent insuffisantes. Une marge de progression s'offre, donc, à nous afin de consolider les acquis d'aujourd'hui.

De quelle manière le leasing peut-il contribuer à financer l'économie ?

Financer l'économie à travers le leasing passe par le financement de la PME, car il s'agit-là du cœur-même de toute économie qui se respecte de par sa capacité à générer rapidement de la richesse, donc de la croissance, et à créer des emplois. Malheureusement, ces entités souffrent et suffoquent doublement, à la fois sous le poids des obligations et engagements économiques, mais aussi du manque de ressources financières, malgré tous les dispositifs qui ont été mis en place. Il s'agit, en fait, d'un mode de financement qui vient compléter le modèle de financement classique (CMT), tout en apportant cette approche anglosaxon de location-vente.

Le leasing peut être une alternative fiable et durable à bon nombre de PME algériennes, qui parfois n'ont besoin que d'un partenaire financier prêt à les accompagner pour arriver à s'épanouir et s'accomplir pleinement dans leurs secteurs d'activités divers et variés. Mais au-delà de cette mission intrinsèque, nous, établissement financier spécialisé dans le crédit-bail, avons surtout le devoir de les conseiller sur les orientations et stratégies à adopter dans le cadre de leur développement.

Quels sont les atouts de vos offres et packs pour convaincre les entreprises à choisir MLA ?

Chez MLA, nous avons un certain nombre de valeurs qui placent la satisfaction client au-dessus de toutes nos préoccupations. Cette satisfaction est le fruit d'un travail dédié à l'écoute et à la compréhension des attentes de nos partenaires pour un accompagnement rapide qui cible le cœur des besoins.

D'un point de vue client, le financement accordé par MLA permet la conservation de la trésorerie pour les besoins d'exploitations ; le leasing étant un levier financier fort appréciable à moyen et long termes.

Cependant, le financement n'est pas le souci premier chez nous. Nous accordons davantage d'importance à la relation de partenariat que nous développons avec nos clients. Celle-ci se nourrit de confiance et de pérennité, qui se traduit par une continuité des services, de l'accompagnement et du conseil. Fidéliser un client, c'est cela notre job ! A ce titre, notre taux de recouvrement qui atteint les 95% est très révélateur de la qualité de notre portefeuille.

Quels sont les arguments et atouts brandis par MLA pour convaincre de potentiels bailleurs de fonds d'apporter leur pierre à cet édifice et faire partie de votre aventure ?

Nos actionnaires sont des fonds d'investissement qui avaient pour objectif initial de rester entre 3 et 5 ans dans le capital, ce qui est conforme à la vocation de ce type de sociétés. Dans le cas de MLA, ils ont choisi de rester. Cela traduit bien le potentiel qui séduit les bailleurs de fonds malgré les contraintes qui peuvent survenir dans la vie de n'importe quelle entreprise. Mais ce qu'il faut souligner par dessus tout, c'est le potentiel du segment leasing en Algérie, qui n'en est toujours qu'à ses balbutiements, car très peu vulgarisé. C'est pourquoi la corporation gagnerait à sortir des sentiers battus et assumer le rôle d'acteur économique à part entière qui lui revient désormais, et j'en veux pour preuve la sollicitation des pouvoirs publics à recourir au leasing dans le financement de l'économie nationale.

Comment voyez-vous l'avenir du leasing en Algérie et quelles sont les recommandations que vous feriez en direction des pouvoirs publics pour le promouvoir et lui garantir un meilleur essor ?

Quand bien même chaque secteur d'activité peut avoir ses propres caractéristiques, faisant qu'il s'adapte plus ou moins différemment à une conjoncture donnée, l'avenir me semble tout de même prometteur car le marché est plutôt porteur, au vu de son potentiel qui ne demande qu'à être exploité. Mais il y a des pré-requis à cela. Ils s'inscrivent dans les orientations données par la tutelle, à savoir la Banque d'Algérie, mais aussi par la corporation. L'idéal est qu'un dialogue s'installe dans la durée entre toutes les parties prenantes du leasing en Algérie afin d'étudier certaines pistes de développement. Le leasing gagnerait, en effet, à voir certaines contraintes levées ou, à défaut, clarifiées, à l'image des avantages qui sont accordés aux banques, au vu de leur statut, au détriment des établissements spécialisés et qui font que la prise de risque n'est pas la même.

Par ailleurs, je me permettrai de donner modestement une piste de réflexion qui pourrait être de nature à développer le métier, celle-ci étant de considérer les établissements financiers comme une corporation distincte des banques et de faire en sorte que la réglementation en la matière évolue dans ce sens, et en révisant éventuellement certaines règles de gestion et ce, afin de donner au leasing toutes ses chances de réussir■

المغاربية للإيجار المالي الجزائر
ⵎⴰⵖⵔⴻⴱ ⵍⵉⵊⵊⴰⵔ ⵏ ⵜⵜⴰⵡⵓⵔⵉ ⵏ ⵜⵣⵣⴰⵢⵔ
MAGHREB LEASING ALGERIE

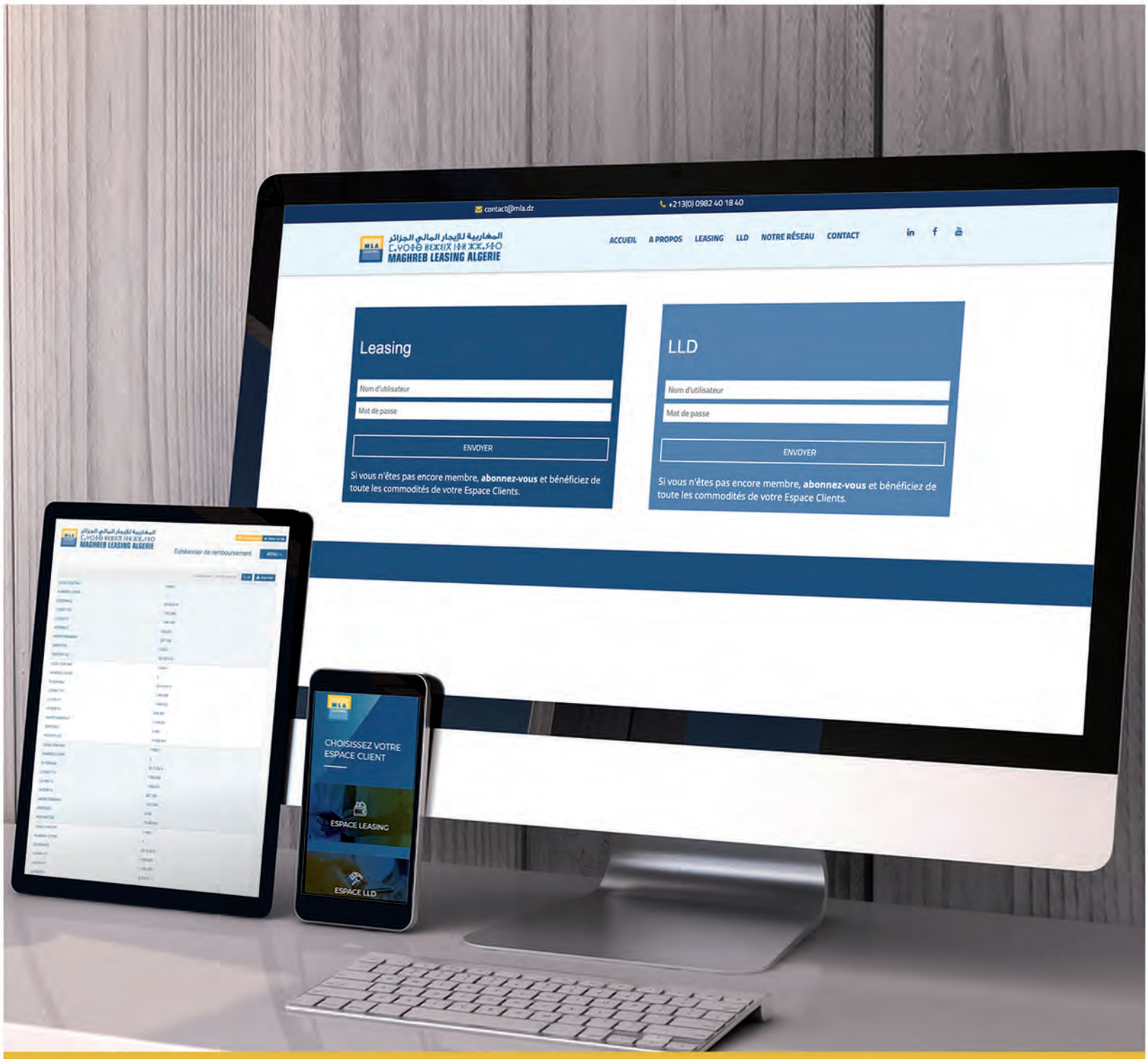

Votre Espace Client MLA Leasing pour Gérer votre compte en ligne

Grâce à notre service en ligne et notre **MLA Mobile App**, vous pouvez accéder à votre espace personnalisé, gérer votre compte et rester connectés où que vous soyez.

Découvrez toute la commodité des services mobiles de notre application **MLA Mobile App**

Téléchargeable gratuitement sur :

Finance islamique à l'ère de la Covid-19

La solution de la Fintech

Volonté. Les défis de la finance islamique en cette période de crise sanitaire sont légion. La Fintech islamique *« peut aider la finance islamique à prospérer dans la période post-Covid »*.

La pandémie de Covid-19 représente un choc exogène pour l'économie. Le secteur de la finance islamique n'est pas à l'abri d'une telle crise. A ce sujet, Taleb Bendiab Ismahan Asma, de la Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion, Université de Tlemcen, désigne, de prime abord, un *« marché financier encore jeune »*. Même s'il continue d'enregistrer une croissance positive, cette croissance est *« ralentie depuis quelques années »*. Outre *« la baisse des prix des hydrocarbures et la forte dépendance au pétrole »*, l'universitaire fait part d'un *« risque de liquidité causé par le report des remboursements des prêts par les gouvernements soucieux de restructurer les prêts ainsi que par le manque d'entrées de liquidité »*. Il est également question d'une certaine *« réticence des clients et une peur d'investir. Cette situation a un impact négatif direct sur les bénéfices des banques islamiques »*. Les défis de la finance islamique en cette période de crise sanitaire sont légion.

L'universitaire explique que *« la perte de profit des banques islamiques va causer la détérioration de leurs capitaux propres, ce qui peut pousser les actionnaires encouragés par les régulateurs à d'éventuelles fusions »*.

L'efficience des instruments financiers islamiques dans la lutte contre les effets néfastes de la crise de la Covid-19, explique l'universitaire, *« est conditionnée par l'existence d'une forte volonté du secteur bancaire participatif, le soutien gouvernemental et de l'existence d'un écosystème approprié »*. La Fintech islamique *« peut aider la finance islamique à prospérer dans la période post-Covid »*.

Les entreprises Fintech, explique le Dr. Taleb Bendiab, ont mis les banques islamiques, les entreprises Takaful et autres institutions financières islamiques face à de nouveaux défis : remplacer les produits, les services et les modèles commerciaux par des technologies numériques plus efficaces. L'utilisation de la Fintech à travers la blockchain, la Big data et l'apprentissage automatique dans la finance islamique *« apportera plus d'efficacité et de transparence pour les consommateurs ainsi que pour les régulateurs »*.

De son côté, Ezzedine Ghlamallah, fondateur du cabinet de la finance islamique Saafi, affirme que la crise sanitaire a des *« implications à la fois financières et organisationnelles pour les institutions financières islamiques bien que les institutions digitalisées et disponibles par téléphone soient moins impactées »*. L'expert relève également l'impact sur les résultats financiers à la suite des turbulences observées sur les marchés financiers. *« Il y a des inquiétudes concernant la baisse des rendements et les faillites d'entreprises qui étaient déjà lourdement endettées avant la crise de la Covid-19 »*, argumente-t-il. A propos des conséquences organisationnelles, M. Ghlamallah met en avant *« la diminution de la réactivité des institutions en fonction de leur capacité à déployer le télétravail en cas d'urgence »*.

Parallèlement, la crise de la Covid-19 a révélé de *« nouveaux besoins qui représentent une occasion pour affirmer la responsabilité sociale des institutions financières islamiques envers leurs parties prenantes telle que la mise en place de nouvelles formes organisationnelles comme la digitalisation »*. Ces impacts, poursuit M. Ghlamallah, ont montré *« le besoin de résilience organisationnelle et financière des institutions financières islamiques »*. Dans la même optique, le fondateur du cabinet Saafi indique que cette crise révèle *« la nécessité de disposer de réserves financières importantes pour assurer la robustesse des institutions financières islamiques ainsi que de systèmes d'informations efficaces »*■

H. M.

EmploiPartner.com

ENTREZ DANS LA
NOUVELLE ÈRE DU **RECRUTEMENT**

Rassim Benghanem, organisateur du Forum Algeria Invest Conference (AIC) :

« Il est important de repenser le modèle de financement des investissements »

Avec la reprise mondiale de l'économie et le recul relatif, mais certain, de la propagation de la pandémie Covid-19, notamment grâce à la campagne de vaccination, le gouvernement algérien veut, enfin, s'emparer du dossier de l'investissement étranger. Selon le dernier rapport de la Cnuced, les IDE sont en baisse en Algérie, qui doit réapprendre à *« attirer »* les investisseurs étrangers, car son attractivité économique est à reconstruire.

C'est pourquoi un événement international, qui s'inscrit en droite ligne avec cette stratégie, aura lieu dès les 6 et 7 novembre prochain. Il s'agit du Forum Algeria Invest Conference (AIC), dont l'organisateur, Rassim Benghanem, a accepté de nous en parler. Entretien exclusif !

Interview réalisée par Kheïreddine Batache

L'ACTUEL : **Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs succinctement ?**

Rassim Benghanem : Je suis Rassim Benghanem, directeur général de BG ICC, un cabinet de conseil en image de marque de développement à l'international des entreprises et organisateur du AIC - Algeria Invest Conference.

Qu'est-ce que le Algeria Invest Conference ?

Le AIC - Algeria Invest Conference - est le carrefour d'investissements et d'affaires par excellence, regroupant pouvoirs publics, ambassadeurs, chefs d'entreprises publiques et privées, investisseurs algériens et étrangers, donneurs d'ordres autour des conférences macro-économiques, ateliers et rendez-vous B to B. Le AIC est placé sous le haut patronage de MM. les ministres de l'Industrie, du Commerce, de la Pêche et des Productions halieutiques, des Transports, du ministre Délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up ainsi que du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Micro-entreprises.

Qui est concerné par cet événement et quels en sont ses objectifs ?

A vrai dire, tous les acteurs économiques sont concernés par le AIC. Aujourd'hui, nous vivons une nouvelle ère en Algérie, avec comme souhait ultime une relance économique efficace dans tous les secteurs. L'objectif de l'événement est de mettre en avant les atouts de l'Algérie en matière d'investissement, mais également de permettre la mise en valeur de certains secteurs de développement économique tels que les mines, l'agriculture et transformation agricole, l'industrie pharmaceutique et d'autres encore.

Comment l'événement s'articule-t-il autour du Plan d'action du gouvernement ?
Nous travaillons à l'organisation du AIC depuis une année et demie, avec comme centre d'intérêt l'investissement comme levier de croissance des économies. Il s'avère, également, que le Plan d'action du gouvernement accorde une très grande importance à l'investissement pour assurer une relance économique, en invitant les opérateurs économiques nationaux et étrangers ainsi que les banques à naviguer ensemble vers ce nouveau cap.

Le AIC abordera lors des conférences et ateliers des thématiques diverses, compte tenu du fait que l'investissement concerne tous les secteurs en Algérie. Nous allons également permettre aux opérateurs économiques et investisseurs de pouvoir rencontrer les banques et établissements financiers, afin d'aborder les aspects de financements des projets, mais également d'organiser pour eux des rendez-vous B to B, offrant ainsi de réelles opportunités d'affaires.

Après la levée de quelques barrières à l'entrée comme la loi 51/49, selon vous, que faudrait-il faire encore pour redonner goût à l'investissement à nos partenaires étrangers ?
Il est évidemment clair que la levée de la loi 51/49 est un signal fort d'ouverture et d'accueil des investisseurs étrangers. Nous restons, cependant, dans l'attente du nouveau code des investissements pour pouvoir se projeter concrètement sur des projets d'IDE. Par ailleurs, nous devons également leur assurer une stabilité réglementaire et législative leur garantissant le bon choix de la destination Algérie pour y développer leur business. C'est, d'ailleurs, le point répulsif pour les investisseurs étrangers.

Le dernier rapport de la Cnuced sur les IDE a mis à nu l'échec national en matière d'investissement étranger. Pensez-vous que la pandémie Covid-19 a définitivement scellé le sort de l'Algérie quant à l'attractivité des IDE ou est-ce au contraire une opportunité de redistribuer les cartes à nouveau ?
Bien au contraire, l'Algérie se trouve aujourd'hui face à une opportunité extraordinaire, avec un nouveau code des investissements qui promet d'être très attractif. La pandémie de Covid-19 a également montré l'importance pour les Européens de relocaliser leurs investissements étrangers à proximité de l'Europe, et l'Algérie demeure un pays qui a de gros atouts sur le plan géostratégique. Nous célébrons également l'entrée en vigueur de la Zlecaf, qui est un facteur supplémentaire d'attractivité par pays, et l'Algérie cumule les bons points dans ce sens.

Parlez-nous un peu de l'investissement national. Mis à part le problème du foncier industriel et des nouveaux textes de loi, quelles sont les autres barrières qui lui font face en Algérie ?
Aujourd'hui, il est important de rétablir un climat de confiance au profit des chefs d'entreprise, en créant un environnement serein aux investisseurs sans aucune barrière ni contrainte administrative. Par ailleurs, l'investissement national fait face, également, à un manque de mobilisation de liquidité. Il est important de repenser le modèle de financement des investissements et d'encourager la création des entreprises de capital risque.

Que conseillez-vous aux jeunes entrepreneurs et porteurs de projets de faire pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale et relever ce défi ?
Tout dépend de la taille du projet et des fonds qu'il nécessite, mais je conseille aux jeunes de réfléchir et d'envisager toutes les options possibles pour la réalisation de leurs projets. Car souvent, les porteurs de projets prennent à cœur leurs ambitions et ne sont souvent pas en mesure d'envisager un actionnariat avec des partenaires financiers, au risque même de ne pas pouvoir les réaliser. Et dans ce volet, l'Algérie offre pas mal d'opportunités à travers les différents mécanismes de financement de la micro-entreprise accessibles aux jeunes entrepreneurs.

Selon vous, accorde-t-on suffisamment d'attention à nos PME pour qu'elles puissent participer à la relance de l'économie nationale, elles qui emploient plus de 60% de la main-d'œuvre nationale ?
Il me semble que l'intérêt accordé à la PME existe depuis des années déjà, laissant même émerger des micro-entreprises en PME. Cependant, la PME algérienne, selon les secteurs, nécessite que les décideurs et donneurs d'ordres du pays s'ouvrent à la commande locale, notamment en ce qui concerne le secteur de la sous-traitance. Aujourd'hui, avec les restrictions budgétaires qui nous attendent, l'intégration de la PME et son rôle dans la relance économique seront forcément d'une importance majeure■

Industries des textiles et du cuir

« Un malheur ne vient jamais seul »

Statu quo. La situation du secteur des industries des textiles et du cuir a connu une descente aux enfers avec l'avènement de la Covid-19, preuve en est que les importations ont accaparé près de 90% du marché, et la production locale ne représente qu'environ 6% des parts du marché local.

A la faveur d'une bonne performance enregistrée au deuxième trimestre 2021 (+11,6%) par la production industrielle du secteur public national par rapport à la même période de l'année précédente, les industries textiles ont marqué un *« redressement substantiel »* en inscrivant une variation de +17,6% au deuxième trimestre 2021, selon de récentes statistiques de l'Office national des statistiques (ONS). Néanmoins, la situation du secteur des industries des textiles et du cuir a connu une descente aux enfers avec l'avènement de la Covid-19, preuve en est que les importations ont accaparé près de 90% du marché et la production locale ne représente qu'environ 6% des parts du marché local. Selon l'ONS, les prix à la production industrielle du secteur public national (hors hydrocarbures) ont connu une hausse de 2,7% au premier trimestre 2021, par rapport au 4e trimestre 2020.

La variation haussière enregistrée durant les trois premiers mois de 2021 par rapport au trimestre précédent a été tirée essentiellement par les secteurs des industries, respectivement, des textiles, des mines et carrières, de l'agro-alimentaire, des cuir et chaussures et des ISMMEE (industries sidérurgies, métalliques, mécaniques et électriques). Ainsi, les plus fortes augmentations des prix à la production ont été enregistrées dans les industries des textiles (+8,4%), alors que celles du secteur des cuir et chaussures ont connu une évolution de +3,5%.

Les problèmes de fond n'ont jamais été traités comme il se doit

Et pourtant, la production dans le secteur des industries des textiles et du cuir avait connu un déclin de près de 27% (26,6%) entre mars et juin 2020, alors que celle des industries des cuir et chaussures a été divisée par plus de deux, chutant de 54,7% à plus de 70%. C'est le secteur cuir qui a été le plus touché par la mondialisation, les importations sauvages et le manque d'organisation. Si le secteur textile s'est avéré moins fragile que prévu, vu que c'est une industrie performante et compétitive, a contrario, celui du cuir est déjà englué dans des problèmes liés au manque de matière première et à une baisse drastique des investissements.

Force est de constater, s'agissant particulièrement du secteur textile, que ce dernier souffre de multiples carences. Si l'on croit Benyoucef Zenati, qui n'est autre que le secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs du textile et cuir (FNTTC), il estime que *« si on prend toutes les mesures de redressement demandées, le secteur des cuir et textile, qui emploie actuellement 13.000 travailleurs, pourrait contribuer considérablement à la résorption du chômage, à la*

diversification des exportations et à tirer vers le haut la croissance économique ».

Le cas de la matière première du cuir

Le fait de ne pas pouvoir récupérer quelques millions de peaux d'ovins et bovins (entre deux et trois millions environ) qui sont d'habitude sacrifiés durant l'Aïd constitue un gaspillage qui ne dit pas son nom au lieu d'être une bouffée d'oxygène pour les activités de l'industrie des tanneries ou encore une niche de rentrée de devises pour le pays. Autrement dit, c'est un véritable gâchis que les peaux ne soient pas exploitées à des fins de produits de maroquinerie, puisque le cuir, qui est un produit semi-fini, figure parmi les produits exportés par le pays. Pour rappel, pas moins de quatre millions de peaux d'ovins ont été collectées durant l'Aïd El Adha 2019 dans le cadre de la généralisation de l'opération de collecte des peaux des sacrifices à l'échelle nationale.

Par ailleurs, c'est un manque à gagner pour l'Algérie estimé à quelque 20 millions de dollars annuels de cuir issu des peaux de mouton dans le cas des opérations d'exportations en ce produit de l'élevage. Et pourtant, l'opération pilote de collecte des peaux des animaux sacrifiés a été généralisée à partir de l'Aïd El Adha de 2019 à travers tout le territoire national, ce qui avait permis de collecter la quasi-totalité des peaux disponibles. *« Cette expérience, la première du genre, était couronnée d'une parfaite réussite, puisque ses initiateurs ont collecté près de 900.000 peaux, dépassant largement les objectifs du ministère fixés à 800.000 peaux sur un total de plus de 4 millions de bêtes sacrifiées »*, avait déclaré en grandes pompes le P.-dg du groupe public des textiles et cuir (Getex) de l'époque. Malheureusement pour l'économie nationale, la campagne 2021 visant la collecte des peaux de moutons (au profit des tanneries) n'a pas été lancée. Du reste, le directeur de l'AND (Agence nationale des déchets) avait affirmé que *« l'opération de collecte des peaux de moutons sacrifiés à l'occasion de l'Aïd El Adha a été annulée à cause de la pandémie de Covid-19 »*, et de préciser, surtout, que *« la campagne de sensibilisation pour l'Aïd, lancée par notre Agence cette année, ne portera pas sur la collecte des peaux de moutons (au profit des tanneries), mais plutôt sur les mesures d'hygiène afin d'éviter que la fête ne se transforme en nouveau facteur de contamination »*. Quel gâchis !

Vers une nouvelle approche de sauvetage de la filière

Dans le sillage des démarches entreprises par le ministère de l'Industrie et l'UGTA consistant en la création de comités de concertation et de dialogue social, celui de la filière cuir et textiles vient d'être installé en mai dernier. Ce comité regroupe, selon le ministère de l'Industrie, des représentants de la Fédération nationale des travailleurs du textile et du cuir relevant de l'UGTA, du groupe public du textile Getex et des cadres du ministère.

L'objectif visé par la création de ce comité est d'identifier les problématiques et les difficultés qui entravent le développement de la filière afin de trouver des solutions et de mettre en place une démarche pour assurer la pérennité de ses activités. Cette action vient à la suite de l'installation du comité de la filière mécanique et électronique en attendant l'installation d'autres comités de concertation dans les filières industrielles.

Néanmoins, l'annonce de cette nouvelle n'a pas été accueillie avec un grand enthousiasme de la part des professionnels du secteur des textiles et du cuir, tout simplement parce que les problèmes de ces deux filières sont déjà recensés et connus depuis bien des lustres, et que ce genre d'actions ne sert nullement à leur épanouissement, à un moment où la compétitivité rime avec réactivité, d'après certains économistes. Comme dirait l'autre, c'est comme faire *« du recyclage de l'information »*■

A. A.

Son prix se situant à de très bons niveaux

Le pétrole définitivement « *guéri* » de la Covid-19 ?

Rebondissement. Selon le rapport annuel de l'Opep sur les perspectives du marché pétrolier, la demande en 2021 devrait bondir de 6 millions de barils par jour (mb/j) (+6,6%) par rapport à 2020 pour atteindre 96,6 mb/j.

Le cours du baril se situe à plus de 83 dollars en ce début d'octobre. Il faut remonter à octobre 2018 pour retrouver un tel niveau. Depuis son point bas d'octobre 2020, la référence européenne a augmenté de quelque 116%. Une partie de l'appréciation de l'or noir résulte du report de la demande de gaz naturel sur le pétrole. Depuis avril 2021, les prix du gaz naturel ont flambé de 133%, ceux du charbon thermique ont bondi de 160% sur un an. Jusqu'où pourra aller cette ascension irrésistible ?

Les experts de l'industrie annoncent un prix du baril brut à 100 $ US dès cet hiver. *« Je pense que c'est tout à fait possible. Et cela dépendra beaucoup du retour des voyages par avion. Le retour du transport aérien est, en fait, le facteur le plus important qui continue de peser sur les prix du pétrole »*, affirme Rory Johnston, directeur général et économiste de marché de la firme canadienne Price Street. Les analystes de Goldman Sachs, eux, voient le prix du baril de brut se hisser à 90 dollars avant la fin de l'année. Aussi, le déséquilibre du marché du pétrole brut ne devrait pas se résoudre à brève échéance.

Selon le rapport annuel de l'Opep sur les perspectives du marché pétrolier, la demande en 2021 devrait bondir de 6 millions de barils par jour (mb/j) (+ 6,6%) par rapport à 2020 pour atteindre 96,6 mb/j. Et les besoins devraient croître à 99,9 mb/j l'année prochaine et à 101,6 mb/j en 2023. Les mêmes projections soulignent que la demande mondiale d'énergie va passer de 275,4 millions de barils équivalents de pétrole par jour en 2020 à 303,6 mb/j en 2025. En 2045, elle devrait atteindre 352 mb/j.

Notons que la décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de ses alliés de l'accord Opep+ de maintenir son calendrier de relèvement très progressif de la production a donné un peu d'élan supplémentaire au marché.

Pour Michael Lynch, président du cabinet Strategic Energy & Economic Research (SEER), les niveaux de prix auxquels se situe actuellement l'or noir auraient été susceptibles de jouer sur la demande si le marché du gaz naturel n'était pas lui-même incandescent. Rappelons dans ce registre que le niveau de production de pétrole brut algérien augmentera de 942.000 barils/jour en ce mois d'octobre à 952.000 barils/jour en novembre, dans le cadre de la mise en œuvre des ajustements volontaires de la production des pays Opep et non-Opep signataires de la Déclaration de coopération.

Toutefois, le prestigieux cabinet Wood Mackenzie souligne que le pétrole pourrait chuter à 10 dollars d'ici 2050 si les objectifs climatiques de l'Accord de Paris sont atteints, et la demande pourrait chuter de 70%. A ce sujet, Francis Perrin, directeur de recherche à l'Iris, indique que le pétrole *« ne sera plus l'énergie reine »*, et précise que *« de nombreux pays sont très dépendants des revenus du pétrole car ils sont producteurs et exportateurs de cette source d'énergie, qui est essentielle pour leurs économies et leurs populations. Il faudra aussi tenir compte de ce problème. Mais, en tout état de cause, ces pays doivent dès à présent travailler très dur en vue de se diversifier. Ce devrait être pour eux dès à présent une super priorité »*■

H. M.

ISO 9001:2015
Management
system

www.tuv.com
ID 9108649708

LIFTAL

Fabrication des Elingues Câbles, Elingues Chaînes Sangles Plates
Elingue Rondes, Câbles et Accessoires de Levage & de Manutention
Produits et Accessoires Industriels et Pétroliers

QUALITÉ ET SÉCURITÉ GARANTIES

Hai Mekhadma à coté de Dar El Moualem
Bp 862,Mekhadma Ouargla Algérie

029 71 65 42/43/44
0770 94 28 39 / 0550 05 98 83

liftal_sling@yahoo.fr
liftal.sarl@gmail.com

www.liftal-sling.com

INTERNATIONAL
L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

ABONNEZ-VOUS

Oui, je désire m'abonner à la revue *L'ACTUEL* pour 11 numéros au prix de :

☐ Algérie : **2 750,07 DA** **(dont 900 DA frais d'envoi)** ☐ Etranger : **24,00 €** (+18€ frais d'envoi)

Nom ou raison sociale : .....

Personne à contacter : ..... e-mail : .....

Activité ou profession : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Date : .....

Signature et cachet

Nombre d'exemplaires ☐

Ci-joint mon réglement :

☐ par chèque bancaire à l'ordre de : LES NOUVELLES REVUES ALGERIENNES

☐ par virement bancaire : BADR Chéraga Compte n° : 00300634000087330089

Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - Alger
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
e-mail : redac@actuel-dz.com

Richard Powell, co-fondateur de la compagnie aérienne Westaf :

« Nous serions ravis d'accueillir les premiers passagers algériens sur nos lignes au 3e trimestre de 2022 »

Richard Powell a une connaissance approfondie de l'avenir du trafic aérien et des opérations aéroportuaires. Il a géré des projets de recherche européens primés (SESAR) et des projets opérationnels pour des organisations de renommée mondiale telles qu'Eurocontrol, NATS (Royaume-Uni), Belgocontrol (Belgique) et DSNA (France) depuis 1993. Dans cette interview, il nous explique comment sa compagnie compte opérer dans le transport aérien national à la faveur de l'ouverture du transport aérien au privé, alors que Westaf figure parmi les 14 opérateurs potentiels qui désirent investir dans le secteur.

Interview réalisée par Rabah Karali

L'ACTUEL : **Tout d'abord, voulez-vous vous présenter à nos lecteurs ?**

Richard Powell. Je m'appelle Richard Powell, co-fondateur de la compagnie aérienne Westaf. Je suis Britannique de naissance, originaire d'une région du sud-ouest de la Grande-Bretagne. Je suis fier de représenter une région agricole et maritime (North Devon). Ma passion est avant tout l'aviation et l'exploration de nouvelles cultures. J'ai suivi une formation en ingénierie, toutefois je possède une certaine expérience en affaires.

Aussi, j'ai vécu et travaillé en France, Belgique, Espagne, Allemagne, Afrique du Sud, Moyen-Orient et en Asie du Sud-est. Je m'efforce à améliorer la vie grâce à l'innovation et au travail d'équipe. Travailler avec l'équipe de Westaf a été un plaisir. La confiance mutuelle a conduit à un beau rêve qui est devenu une réalité. Auparavant, je me suis spécialisé dans le contrôle du trafic aérien et intéressé aux améliorations des activités des aéroports, en particulier l'initiative du ciel européen unique pour améliorer l'efficacité de l'aviation dans toute l'Europe. Cela m'a amené à gérer de grands programmes et projets aéronautiques dans le monde entier (jusqu'à 1,5 milliard de dollars) avant de me concentrer sur la vision et les plans de West AF. Dans ce cadre, je suis heureux de faire partie de l'avenir de l'aviation algérienne.

Ce qui semble désormais possible puisque récemment l'Algérie a permis l'ouverture du transport aérien au privé et la création de compagnies aériennes privées.

Comment avez-vous accueilli cette bonne nouvelle ?

C'est une bonne nouvelle pour les Algériens d'abord. Nous voyons cette opportunité comme un privilège d'offrir des voyages aériens à tous les voyageurs (nouveaux et anciens), et en même temps ouvrir une fenêtre pour l'Algérie sur le monde mais aussi à l'intérieur du pays. Nos préparatifs et la planification de cet événement signifient que nous sommes très ravis de démarrer cette nouvelle entreprise. Du coup, nous sommes très sereins dans notre démarche et dans la mise en œuvre de stratégies innovantes et réfléchies.

Le dossier de demande d'agrément de votre compagnie a été déposé au niveau de la Direction de l'aviation civile et de la météorologie qui relève du ministère des Transports en Algérie durant le mois d'août dernier. Toutefois, nous souhaiterions connaître les principales étapes du processus du montage du projet ?

Avant de répondre à votre question, je dois remercier la Direction de l'aviation civile et de la météorologie pour son efficacité et son soutien jusqu'à présent. Les prochaines étapes seront consacrées au processus de la création de notre société en Algérie, avec le traitement des dossiers en cours s'agissant du certificat de transporteur aérien (CTA) en collaboration avec l'Agence nationale de l'aviation civile et ensuite préparer les aéronefs, le personnel et les ressources qui doivent être prêts pour entamer pratiquement nos activités, mais prudemment bien sûr. Nous avons un calendrier positif grâce à notre équipe et l'expertise disponibles, ainsi les autorités algériennes peuvent avoir confiance en nos plans concernant les itinéraires à desservir de manière efficace et efficiente. Nous sommes des prestataires de confiance, car notre vision est que tous les clients de Westaf se sentent en sécurité, confortablement installés dans nos appareils et, bien évidemment, avec une ponctualité des départs et arrivées des vols de notre compagnie.

Investir dans le secteur aéronautique en Algérie en partenariat avec un acteur industriel majeur de l'aviation mondiale est un énorme challenge malgré votre capital expérience dans ce domaine. Cependant, il reste à savoir si vraiment, c'est le moment idéal de créer une compagnie aérienne privée alors que le transport aérien international est en crise ; pandémie de la Covid-19 oblige ?

Il n'y a bien sûr aucune garantie. Cependant, nos stratégies et plans reposent sur la base d'un bon jugement, d'une expertise et d'une gestion des risques. Il faut débuter avec prudence, gérer les performances des compagnies aériennes à l'aide de données et construire progressivement tout en considérant toujours comment atténuer ou réduire l'impact de tous les risques qui se présentent. Cela a toujours été la nature des compagnies aériennes. C'est à la fois un risque et une opportunité. Notre équipe maximisera les opportunités et limitera les risques comme toutes les bonnes affaires.

La Covid-19 est désormais une menace bien connue, bien que les pousses vertes de la reprise poussent et nous sommes prêts à combler le vide du marché. Nous devons assurer la sécurité de tous avec des informations à jour pour une efficacité et une réflexion approfondie concernant la prise de décision, en collaboration avec tous les maillons de la chaîne aéronautique.

Votre stratégie du business plan est basée sur une compagnie aérienne de type low-cost. Pourquoi avoir opté pour cette référence dans le domaine du transport aérien ?

Cela est dû à nos connaissances et à notre expertise pour offrir la meilleure

solution au problème des déplacements à nos clients. Il y a un manque de compagnies aériennes low-cost dans la région, c'est pourquoi le marché attend la bonne solution qui viendra grâce à Westaf ! On l'espère vivement.

Pensez-vous que votre arrivée sur le marché du transport aérien en tant que compagnie aérienne privée relancerait la concurrence sur les réseaux domestique et international face aux autres compagnies aériennes qui activent présentement en Algérie, à l'image d'Air Algérie et Tassili Airlines, mais aussi, Air France, Transavia, ASL Air lines, Vueling Airlines et la Volotea ?

Notre approche dans ce domaine consiste à utiliser l'innovation, la technologie, les bonnes stratégies, les meilleures équipes et un concept *« Tout est connecté »*. Nous travaillerons avec tous les maillons de la chaîne aéronautique pour amener un nouvel acteur sur le marché. Notre succès amènera la concurrence. Nous nous en félicitons bien sûr, c'est la nature de l'activité aérienne. Notre force est toujours de mettre le client au cœur de notre métier, en veillant à ce que ses besoins soient une réponse basée sur une prise de décision efficace et factuelle avec un bon personnel et au bon endroit.

Comme vous l'avez déclaré un jour, *« FlyWestaf est une équipe diversifiée. Nous sommes un teamwork sur le concepet "everything is connected" : la compagnie doit gagner de l'argent partout : au sol, en vol, à l'aéroport, en cabine et même une fois le passager quittant l'avion »*. Pouvez-vous nous donner plus d'explications à ce sujet ?

Nous jouissons d'un ensemble diversifié d'experts dans toutes les phases et domaines du vol et l'expérience des passagers. Cela signifie que nous travaillons en équipe pour être créatifs et innovants basés sur les dernières techniques éprouvées. Les services et les produits seront sûrs et efficaces, axés sur la satisfaction du client tout en soutenant de nouvelles sources de revenus possibles grâce à notre technologie partenariat. Westaf livrera à ses clients et partenaires un nouveau paradigme de la gestion des compagnies aériennes.

Si les procédures pour le lancement de la compagnie privée low-cost en Algérie se déroulent dans de bonnes conditions, peut-on connaître une date approximative de la première opération d'embarquement des passagers à bord de la compagnie FlyWestaf à partir d'Alger ?

Nous serions ravis d'accueillir les premiers passagers algériens sur nos lignes au troisième trimestre de 2022 si, comme vous le dites, nous avons le bon environnement pour exécuter nos plans prévisionnels.

Dans une récente déclaration à un confrère, vous avez affirmé que votre responsabilité dans la société algérienne est très importante à vos yeux. Expliquez-vous ?

Notre premier objectif est d'apporter un changement positif dans la société algérienne en investissant dans le secteur du transport avec une compagnie aérienne dont les Algériens seront fiers, et ce sera une histoire d'un succès algérien afin que tout le monde puisse en profiter.

Avant de conclure, il ne nous reste qu'à vous souhaiter la bienvenue en Algérie, et peut-on avoir votre mot de la fin ?

Merci pour cette opportunité de faire connaître notre passion à vos lecteurs et l'engagement à livrer une nouvelle compagnie aérienne passionnante dans le ciel algérien. Notre équipe est prête et elle est en mesure de se faire de nombreux amis et d'offrir des occasions aux passagers et entreprises à se connecter les uns aux autres partout dans le monde■

Transports terrestre, ferroviaire, maritime et aérien

Un train de mesures à la hauteur des ambitions

Réforme. Il faut rappeler qu'en août 2020, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné la révision du système des transports terrestre, maritime et aérien sur la base des critères de rentabilité et de qualité des prestations.

Opérer une profonde réforme du secteur des transports en Algérie visant à transformer le secteur dans ses quatre composantes, terrestre, ferroviaire, maritime et aérienne, est une condition sine qua non de l'heure. C'est aussi un gage par lequel les pouvoirs publics s'engagent à favoriser l'utilisation des modes de transport modernes, au service du citoyen et de l'économie nationale, répondant aux critères de sécurité, de confort, de coût, de gain de temps et d'écologie.

Pour ce faire, les hautes autorités du pays ont décidé de passer à l'action en initiant un vaste programme très ambitieux de restructuration des entreprises, à commencer par la révision des textes juridiques et le mode de pilotage des différents moyens de transport.

Cependant, la conjoncture difficile que traverse actuellement le pays, agrémentée particulièrement par la crise financière et la persistance de la pandémie, est un obstacle majeur qui peut sérieusement compromettre les objectifs assignés aux gestionnaires concernés.

Les orientations du président de la République

Après avoir identifié les principaux obstacles qualifiés de *« coriaces adversaires »* des investisseurs dans le domaine, les responsables du secteur ont jugé utile et indispensable de s'attaquer dans un premier temps au chantier de la révision des textes juridiques et réglementaires qui régissent les transports. Dans ce cadre, il faut rappeler qu'en août 2020, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné la révision du système des transports terrestre, maritime et aérien sur la base des critères de rentabilité et de qualité des prestations. Du coup, le chef de l'Etat a appelé à *« reconsidérer de manière globale le transport aérien*

et aller, si le besoin se fera sentir, vers la création d'une compagnie aérienne nationale supplémentaire pour répondre à la demande, à travers une meilleure exploitation des aéroports intérieurs pour une rentabilité acceptable, et l'ouverture de nouvelles lignes internationales en vue de hisser les capacités du transport aérien national ».

Considérant l'importance particulière de ce secteur stratégique, Tebboune avait ordonné de *« reconsidérer le transport maritime par l'amélioration de la gestion des ports, l'ouverture de terminaux maritimes, la consolidation de l'actuelle flotte maritime pour mettre un terme à la saignée des devises du fait des coûts élevés du fret, sachant que l'actuelle flotte ne couvre que 3% des marchandises importées »*. Il est question également du développement du réseau des transports ferroviaires afin qu'il englobe toutes les régions du pays pour réduire les coûts de transport des passagers et des marchandises. Au niveau du département ministériel des transports, lors d'une récente séance de travail avec le partenaire social, le premier responsable des Transports, Aïssa Bekkaï, a insisté sur *« la nécessité de réviser certains textes juridiques et réglementaires pour les rendre plus flexibles, en vue de se diriger vers la modernisation des mécanismes et le développement des compétences de l'élément humain »*.

Les trois principaux chantiers des réformes en voie d'exécution

Concernant le transport aérien, la Direction de la compagnie aérienne nationale Air Algérie, qui n'en finit pas de subir les contrecoups des turbulences, se trouve présentement, pour le moins que l'on puisse dire, dans un état catastrophique. C'est pourquoi les décideurs ont finalement opté pour une issue de secours à même d'espérer un nouveau décollage, mais cette fois sur de bonnes bases de management. Ainsi, la compagnie a dévoilé récemment son plan de restructuration, un passage obligé dont l'essentiel consiste tout d'abord à sauver l'entreprise en proie à une réelle faillite, tout en faisant face à la crise permanente qu'elle traverse depuis plusieurs années, laquelle s'est compliquée davantage avec l'avènement de la pandémie qui a sévèrement impacté le transport aérien partout dans le monde. Ainsi, durant ces derniers mois, les dirigeants de la compagnie s'affairent à mettre en place les mécanismes de développement du système de gestion qui s'apparente à une mise à niveau classique s'étalant jusqu'en 2025.

En général, le plan de restructuration s'articule autour de plusieurs axes qui tiennent compte de l'introduction des dernières technologies ainsi que la numérisation de ses services dans le but d'améliorer la qualité de ses produits et redorer l'image de la compagnie surtout par rapport à sa clientèle.

Renouvellement de la flotte, création de filiales spécialisées dans les activités telles que les services au sol et la maintenance, adoption d'une grille tarifaire, insistance sur l'intérêt accordé au mode d'établissement des prix de billets des vols locaux et extérieurs… demeurent des actions prioritaires à mettre en œuvre. Parallèlement, sur un tout autre chapitre, les autorités algériennes ont considéré que l'ouverture du transport aérien au privé est l'une des priorités pour dynamiser la promotion de la destination Algérie et la relance économique.

Dans le volet du transport maritime, l'Etat a menacé de couper les vivres aux entreprises qui ne font rien pour redresser la situation. Du coup, les directeurs et gestionnaires des sociétés nationales du transport maritime sont vivement appelés à réviser profondément le mode de gestion de ces compagnies, à moderniser leurs systèmes et à les rendre plus rentables, loin des aides du Trésor public, à travers la rationalisation des dépenses et l'exploitation des moyens disponibles, autrement dit, compter sur soi.

Les instructions du ministre sont sans appel et, donc, aucune justification n'est désormais acceptable de la part des responsables des sociétés de transport maritime. Incontestablement, les compagnies ont été lourdement pénalisées par la crise sanitaire mondiale de la Covid-19 après la suspension de l'activité de transport de voyageurs. Exceptées les dessertes de rapatriement de ressortissants algériens opérées par l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV), filiale du groupe Gatma, depuis l'Espagne

vers Oran et depuis la France vers Alger, la flotte nationale de transport de voyageurs, composée de trois navires, est pratiquement immobilisée depuis.

En cessation d'activités depuis mars 2020, l'ENTMV cumule déjà 9 milliards de dinars de pertes. Par ailleurs, la position de la flotte algérienne ne peut en aucun cas concurrencer les autres opérateurs internationaux au regard du manque de main-d'œuvre spécialisée en la matière, de la maintenance des navires et du problème de sa faible capacité d'accueil.

De toutes les manières, à l'instar de sa "collègue" du transport aérien, il est question de formulation d'une série de propositions pour le développement de la performance des sociétés et la promotion de leurs activités à travers la prospection des opportunités de partenariat avec les opérateurs locaux et internationaux ainsi que le renforcement des structures de formation pour assurer une main-d'œuvre qualifiée. Pour leur part, les opérateurs privés ont exposé leurs expériences en matière de transport maritime à l'échelle internationale et leur vision future, évoquant les *« possibilités de coopération et de partenariat gagnant-gagnant avec les compagnies publiques »*. Pour ce qui est du transport ferroviaire, la Société nationale de transport ferroviaire (SNTF) a élaboré un plan stratégique pour le développement de la société durant la période 2021-2025, lequel repose sur deux axes principaux, à savoir le lancement d'une opération d'audit interne au niveau de toutes les directions et services, à l'effet d'examiner et d'évaluer leur engagement vis-à-vis des règles et mesures de gestion et d'introduire les améliorations et rectifications nécessaires à même d'assurer une performance idoine.

Quant au deuxième axe, il concerne la mise en place d'un plan stratégique pour le développement de l'entreprise durant la période 2021-2025. Toutefois, l'opération d'audit qui a été lancée les mois derniers a montré beaucoup d'insuffisances et de dépassements que l'administration tente de traiter conformément à la loi et aux exigences de la responsabilité envers les travailleurs et la société, selon les propos du premier responsable de la SNTF. Sur un autre chapitre, une réunion de coordination et de travail s'est tenue récemment sous la supervision du directeur général de la Société nationale des transports ferroviaires, Karim Ayash, et du directeur général de l'Agence nationale d'études et de suivi de la mise en place des investissements ferroviaires, en présence des directeurs centraux et directeurs généraux des succursales de l'entreprise (Rail Elect, Infrarail, Setirail, Estel RA, Rail Télécom), en plus des chefs de projet pour l'agence Insrif.

Un certain nombre de points ont été traités, dont le plus important demeure la coordination et le traitement des différents obstacles rencontrés par les projets, notamment les projets de modernisation des lignes exploitées, ainsi que divers ateliers au niveau national, notamment en termes de priorité d'exploitation pour la Société nationale des transports ferroviaires, ainsi que les projets mis en œuvre par ses branches■

K. R.

La CAAT, le professionnel des assurances transports, vous offre la protection adaptée à vos besoins

info@caat.dz www.caat.dz

Les cours des engrais azotés pulvérisent les records

Les agriculteurs algériens victimes collatérales

Problématique. Force est de constater que depuis septembre dernier, les professionnels de l'utilisation des engrais dans le monde, notamment ceux du type azotés, assistent à une flambée impressionnante des prix, due notamment à la hausse des tarifs du gaz, à une disponibilité limitée et à une forte demande.

« Les pays qui possèdent les NPK, entendez par là azote, phosphore et potassium, c'est-à-dire ammoniaque, phosphate, potasse, contrôleront l'agriculture du futur qui bientôt devra nourrir vaille que vaille quelque 9 milliards d'individus et leurs élevages. A ce propos, l'Algérie est privilégiée en raison de son soleil, ses températures très adaptées et de ses ressources aquifères saumâtres évaluées à quelque 30.000 milliards de m³. Seuls 3 pays, dont l'Algérie, en compagnie du Canada et de la Russie-Biélorussie, possèdent ces 3 ingrédients en raison de la répartition très limitée de la potasse dans le monde », dixit Nacereddine Kazi Tani, docteur d'Etat es sciences, ancien responsable de l'exploration de l'Algérie du Nord et de l'Off-shore méditerranéen.

Les raisons de la flambée du cours du marché des engrais azotés

Force est de constater que depuis septembre dernier, les professionnels de l'utilisation des engrais dans le monde, notamment ceux du type azotés, assistent à une flambée impressionnante des prix, due notamment à la hausse des tarifs du gaz, à une disponibilité limitée et à une forte demande. La solution azotée et l'ammonitrate, qui sont généralement les plus utilisés dans notre pays, ont ainsi vu leurs prix multipliés respectivement par trois et par deux par rapport à début 2021. Le phénomène s'explique par un ensemble de facteurs haussiers. Selon l'analyste pour le cabinet Agritel et spécialiste des engrais, Isaure Perrot, l'un des éléments majeurs qui expliquent la *« reprise phénoménale de la hausse »* des prix des engrais

azotés depuis septembre c'est *« la flambée exceptionnelle des prix du gaz naturel »*, essentiel pour la production d'ammoniac, lui-même à la base de la production des engrais azotés. *« Le prix du gaz a été multiplié par quatre depuis le début de l'année sur le marché européen ! »*, chiffre Isaure Perrot.

Les coûts de production de l'ammoniac explosent et se répercutent sur ceux des engrais. Second élément, *« une disponibilité très limitée »*. De ce fait, *« produire des engrais azotés coûte tellement cher que certaines usines tournent au ralenti, voire sont arrêtées, et cela touche la plupart des opérateurs européens. »* Et en face, la demande explose. *« Pour cette période de l'année, les producteurs sont peu couverts »*, avance Isaure Perrot. La faute incombe à des niveaux de prix jugés très hauts dès le début de la campagne (211 €/t pour la solution azotée en mai 2021, contre 152 €/t en mai 2020), donc jugés peu intéressants et qui n'ont pas ensuite cessé de grimper.

Les signes d'une pénurie ?

Les difficultés d'approvisionnement se multiplient et *« certains opérateurs ne proposent même plus de cotations faute de disponibilités »*. Les signes d'une pénurie ? On peut se poser la question, juge Isaure Perrot. À ces facteurs s'ajoute la hausse du coût du fret. Si les engrais ne sont pas tous importés, c'est en revanche le cas de l'ammoniac ou du gaz naturel nécessaires à sa fabrication. Or *« l'augmentation du coût du fret participe à celle globale des produits importés »*. La parité eurodollar joue aussi en défaveur du prix des engrais azotés importés sur le marché européen. Elle est passée de 1,19 à 1,16 en un mois, soit *« une baisse significative »*. Sans compter que l'urée, *« marché directeur des engrais azotés à l'échelle mondiale »*, flambe aussi à cause d'un *« contexte de petite disponibilité »* et de politique protectionniste de la Chine sur les exports d'urée, ce qui contribue à tendre les marchés des engrais. Ces niveaux de prix sont-ils partis pour durer ? *« Il est clair que la tendance demeure haussière à court terme,* répond Isaure Perrot. *Tant que la demande sera là et que la situation ne se débloquera pas sur le marché du gaz naturel, il n'y a pas de raison pour que ça se calme sur le marché des engrais azotés. »*

Les agriculteurs algériens dans l'embarras

Au grand regret de tous les agriculteurs, notamment les producteurs de céréales, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a appliqué la procédure d'augmentation du prix de référence des engrais destinés à l'agriculture qui d'ailleurs est entrée en vigueur à partir du 1er octobre dernier. Un message du ministère sur sa page Facebook officielle indique : *« Après l'augmentation enregistrée des prix des intrants agricoles sur le marché international, le ministère de l'Agriculture a décidé de relever le prix de référence des engrais destinés à l'agriculture. »* Néanmoins, cette annonce est très mal tombée du moment qu'elle coïncide avec le démarrage de la campagne agricole 2021-2022 qui, faut-il le rappeler, a eu lieu le 1er octobre. Du reste, alors que les prix de cette matière sont jugés excessifs, l'on se demande comment l'Algérie de par l'importance de ses réserves en phosphate ainsi que la production d'engrais azotés (urée) dans le bassin méditerrané et dans le monde n'arrive pas à stabiliser le prix de cet intrant au moins pour satisfaire la demande des agriculteurs à des prix raisonnables.

L'une des principales raisons qui ont conduit à cet état de fait inattendu mais très contraignant pour les producteurs agricoles tient en premier lieu à la grande dépendance de l'Algérie vis-à-vis des marchés mondiaux des matières premières. Cela étant, l'Algérie a effectivement réduit de 50% ses précédentes importations d'engrais tout en comptant sur les deux grandes usines déjà implantées à Skikda et Tébessa. La demande va satisfaire le marché agricole, selon le ministère de l'Agriculture qui estime dans une note de conjoncture datée de septembre dernier que *« la production des engrais peut satisfaire 60% du marché local »*.

Le dernier accord signé avec Asmidal, qui reste l'unique gros producteur d'engrais en Algérie, sera d'un grand secours pour l'utilisation des engrais phosphatés pour les cultures de pommes de terre, l'arboriculture fruitière et la production maraîchère. Quant à la vente de ces engrais, elle se fera auprès des coopératives des céréales et légumes secs (CCLS) qui sont implantées à l'échelle nationale et qui travaillent de concert avec la plupart des agriculteurs. La vente au prix soutenu par l'Etat concerne également les céréaliers et les producteurs de légumes secs■

R. K.

Réalité

Le dessalement d'eau de mer, unique remède au stress hydrique dans les wilayas côtières ?

Solution. De l'aveu-même du ministre des Ressources en eau, Karim Hasni, la stratégie du secteur à moyen terme prévoit l'implantation de SDEM (Station de dessalement d'eau de mer) dans les 14 wilayas situées sur la bande côtière du pays où se concentrent 95% de la population.

Par Kheïreddine Batache

L'Algérie, située dans une zone semi-aride, possède, désormais, des ressources en eau limitées, notamment au nord du pays, et fait face depuis quelques années déjà à une pluviométrie parcimonieuse, à l'image de toute la région sud-méditerranéenne. Plusieurs wilayas du littoral connaissent depuis l'hiver dernier un manque criant de ressources en eau, qui se traduit par le retour des programmes de rationnement, mais également celui des camions citernes et autres jerricans.

Face à ce constat alarmant, le gouvernement souhaite jouer l'unique carte qu'il détient : le dessalement d'eau de mer via l'implantation de SDEM (station de dessalement d'eau de mer) sur l'ensemble du littoral national.

Un plan d'urgence

L'été n'aura jamais mieux porté son nom en Algérie que durant la saison 2021 : aride, austère, sec… ! Le ciel n'a pas été clément vis-à-vis de notre terre et l'eau arrive à manquer dans plusieurs régions. Le niveau des barrages a tellement baissé qu'on peut désormais voir à travers. Le pays s'apprête à entamer l'automne avec des réverbères très limités d'eau douce ou potable. Et pour cause, l'étude de l'Institut de prospection économique en Méditerranée (Ipemed), intitulée *« L'accès à l'eau et l'assainissement en Méditerranée, les finances innovantes : solutions ou illusion ? »* a relevé les vulnérabilités des potentialités hydriques pour l'Algérie. D'après ce document, l'Algérie est classée parmi les pays les plus exposés à un stress hydrique à long terme dans le pourtour méditerranéen.

L'indice régional de changement climatique de la région méditerranéenne est avec celui du Nord-est de l'Europe le plus élevé au monde, selon le Groupement international des experts sur le changement climatique (GIEC). Des hausses de température de 2 à 4°C ainsi qu'une baisse de la pluviométrie de 4 à 30% sont prévues dans la région. A l'horizon 2050, une diminution significative des ressources en eau est prévue. Les bassins du Maroc, de l'Algérie, du Proche-Orient et du sud de l'Espagne seraient les plus touchés, avec une diminution de plus de moitié des ressources en eau, selon le scénario le plus pessimiste.

Les pays méditerranéens disposent de 3% des ressources en eau douce du globe, soit 1.080 m^3/an. Globalement, l'Afrique du Nord ne recèle que 0,1% des ressources mondiales d'eau naturelle renouvelable et le Moyen-Orient 1,1%. La Libye, l'Algérie, Gaza, la Cisjordanie et la Tunisie sont considérées en situation de *« pénurie hydrique »* (en dessous de 500 m^3/hab/an). Le gouvernement algérien, emmené par le ministère des Ressources en eau et de la Sécurité hydrique et le ministère de l'Energie et des Mines, ne souhaite plus *« traîner des pieds »* face au risque de sécheresse encouru par l'Algérie, du fait d'un effet cumulé de raréfaction des pluies (le déficit en pluviométrie compris entre 20 et 30% sur les trois dernières années) et de réchauffement climatique. Depuis fin juillet dernier, un nouveau plan d'urgence permettant de doter l'ensemble des wilayas côtières d'une station de dessalement d'eau de mer est en préparation, comme annoncé par la tutelle en charge du dossier.

De l'aveu-même du ministre des Ressources en eau, Karim Hasni, la stratégie du secteur à moyen terme prévoit l'implantation de SDEM dans les 14 wilayas situées sur la bande côtière du pays où se concentrent 95% de la population. Selon lui, ces stations permettront d'alimenter les régions situées à 150 km du littoral, vers l'intérieur du pays, afin d'en faire bénéficier les wilayas des Hauts-Plateaux. La stratégie en question se décline comme ceci : dans sa première phase, le plan prévoit la réalisation d'une SDEM d'une capacité de 250.000 m^3/j dans la capitale (Alger-ouest), une autre à Cap Djenat (400.000 m^3/j) et une troisième station à El-Tarf (250.000 m^3/j). D'autres projets sont en phase d'étude et concerneront les wilayas d'Oran, Mostaganem, Jijel, Skikda, Béjaïa et Tizi-Ouzou.

Par ailleurs, trois projets ont été lancés début août, à savoir une SDEM à Bordj El-Kiffan, une à El-Marsa (Alger-est) et une autre à Corso (Boumerdès). Le développement de ces infrastructures a été confié aux filiales de Sonatrach. A moyen terme, deux grandes SDEM, une à Alger-est et l'autre à Alger-ouest, d'une capacité de 300.000 m^3/j chacune, seront également implantées. La station de Fouka, dans la wilaya de Tipasa, a également été relancée pour pallier au manque cruel de ressources en eau qui a impacté plusieurs localités en raison de l'assèchement du barrage de Boukerdane (Sidi Amar) et en attendant la fin des travaux de déviation des eaux du barrage de Kef Eddir (Damous).

Dessaler l'eau de mer, un procédé rentable et écologique ?

Selon les données officielles disponibles, environ 100 millions de mètres cubes d'eau par jour sont actuellement dessalés dans le monde. Plusieurs technologies de pointe sont utilisées. Elles sont majoritairement fondées sur un procédé inspiré de la nature, à savoir l'osmose inverse. Ce procédé consiste à faire ressortir le sel de l'eau à une pression de soixante bars. On sépare les minéraux des petites particules de molécules de sel. Quand l'eau salée traverse une membrane très fine, le sel est retenu. On a 37.000 mg/l de sel dans l'eau de mer : elle sort à 200 mg/l. C'est le seuil de l'eau potable qui est acceptable partout dans le monde. La membrane peut retenir jusqu'à 99,99% de sel de l'eau de mer. Après l'osmose inverse, l'eau se dirige vers le post-traitement. En résumé, on a le prétraitement, le traitement lui-même et le post-traitement. Pour ce qui est de ce dernier procédé, il s'agit de rajouter des minéraux à l'eau pour qu'elle devienne potable.

Les avantages et les inconvénients du dessalement d'eau de mer

Si le dessalement est considéré comme l'avenir de la production d'eau potable pour les régions côtières en Algérie, cette technologie recèle plusieurs avantages, à commencer par un approvisionnement pratiquement illimité en eau d'alimentation.

D'autres points forts sont listés par les experts, permettant des gains en temps et en argent, comme le souligne le leader mondial des systèmes de traitement des eaux commerciales et des eaux usées, Genesis Water Technologies.

Les avantages

Systèmes modulaires

Les systèmes modulaires sont conçus pour être compacts et faciles à déplacer et à installer afin de réduire les coûts en capital. Ils sont parfaits pour les applications d'eau potable municipales ou commerciales (tels que les hôtels) où l'espace peut être limité, mais ils doivent pouvoir accueillir un grand nombre de personnes.

Expansion des sources d'eau potable

Avec les océans du monde comme source viable d'eau potable, cela augmenterait la ressource la plus précieuse de l'humanité par une marge exponentielle, car les océans représentent environ 95% de toute l'eau sur terre.

Rendement supérieur

Le seul autre traitement de dessalement actuellement utilisé est de type thermique. Il fonctionne de la même manière que le cycle de l'eau, en évaporant l'eau en vapeur et en la condensant, elle fournit de l'eau propre. Cette approche est très efficace pour éliminer les particules indésirables, mais la collecte et la condensation de la vapeur sont inefficaces et produisent des rendements en eau pure bien inférieurs à ceux du RO. Pour un même volume d'eau, les processus thermiques nécessiteraient près de trois fois plus d'eau de mer.

Une eau très pure

Après l'osmose inverse, l'eau est si pure qu'il faut y réintroduire des minéraux. Ce processus élimine les minéraux de l'eau dont les humains ont besoin, ainsi que les goûts que nous connaissons. Par conséquent, le processus post-reminéralisation prend soin de cela et régule le pH.

Les inconvénients

La consommation d'énergie

Il s'agit-là du principal *« défaut »* que l'on reproche aux SDEM, à savoir leur aspect énergivore. Les systèmes à osmose inverse sont des processus à écoulement constant, de sorte que les fluides sont constamment pompés et que les réservoirs à membrane cylindrique sont soumis à une pression continue. La pression requise peut atteindre jusqu'à 1.000 psi (bar 69) dans certains systèmes. Cependant, l'énergie de pression osmotique stockée dans la solution de concentré peut en réalité être récupérée afin de réduire les coûts énergétiques globaux.

Un coût relativement élevé pour certains pays

Il y a une dizaine d'années, on estimait entre 2.500 et 3.000 dollars le mètre cube produit, soit entre 50 et 150 millions de dollars l'usine de 50.000 m^3/jour. Des chiffres plus ou moins réalistes selon les régions et l'ingénierie utilisée. A titre de comparaison, l'usine du Hamma, inaugurée en 2008, a coûté à l'Algérie la bagatelle de 250 millions de dollars. De ce fait, de nombreux pays ne disposent pas des ressources nécessaires pour construire et exploiter des projets de dessalement. L'eau potable issue du processus de dessalement d'eau de mer est généralement plus chère que les eaux souterraines traitées, les eaux saumâtres ou les eaux de surface.

L'impact environnemental

Le principal impact environnemental associé aux procédés de dessalement provient de la production de saumure : solution à forte teneur en sels qui résulte de la concentration de l'eau de mer ou de l'eau saumâtre dessalée.

En effet, l'étude intitulée *« Impact environnemental de la station de dessalement de Brédéah (Algérie) : entre le légal et le réel »* de N. Noureddine (IMSI, Université d'Essenia) et N. Hassini (Département de Biologie, Faculté des sciences, Université d'Essenia), explique que le rejet de concentré appelle une vigilance particulière et une évaluation scientifique des impacts possibles sur le milieu environnant. Il ne fait aucun doute que les pays qui utilisent le dessalement pour couvrir leurs besoins en eau douce devraient appliquer des lignes directrices ou des procédés appropriés pour l'élimination de la saumure.

« La saumure rejetée par les stations de dessalement réduit la faculté des racines des plantes à puiser de l'eau du sol, l'humidité du sol diminue, les sels de la solution du sol peuvent se concentrer à hauteur de 2 à 5 fois leur valeur initiale. Ceci cause une augmentation de la pression osmotique de la solution du sol et rend encore plus difficile pour les racines d'extraire l'eau du sol. C'est ce qu'on appelle une sécheresse physiologique. Les croissances médiocres dues au rejet des eaux salées sont généralement provoquées par ce phénomène de stress osmotique causé par la concentration totale des sels plutôt qu'à cause d'ions particuliers. Des concentrations excessives d'ions chlorures et sodium dans l'eau rejetée peuvent causer une toxicité dans la plante », démontrent, par ailleurs, les deux scientifiques■

CASH
ASSURANCES

VOTRE **ASSURANCE 100 % EN LIGNE** ET EN TOUTE **SÉCURITÉ**

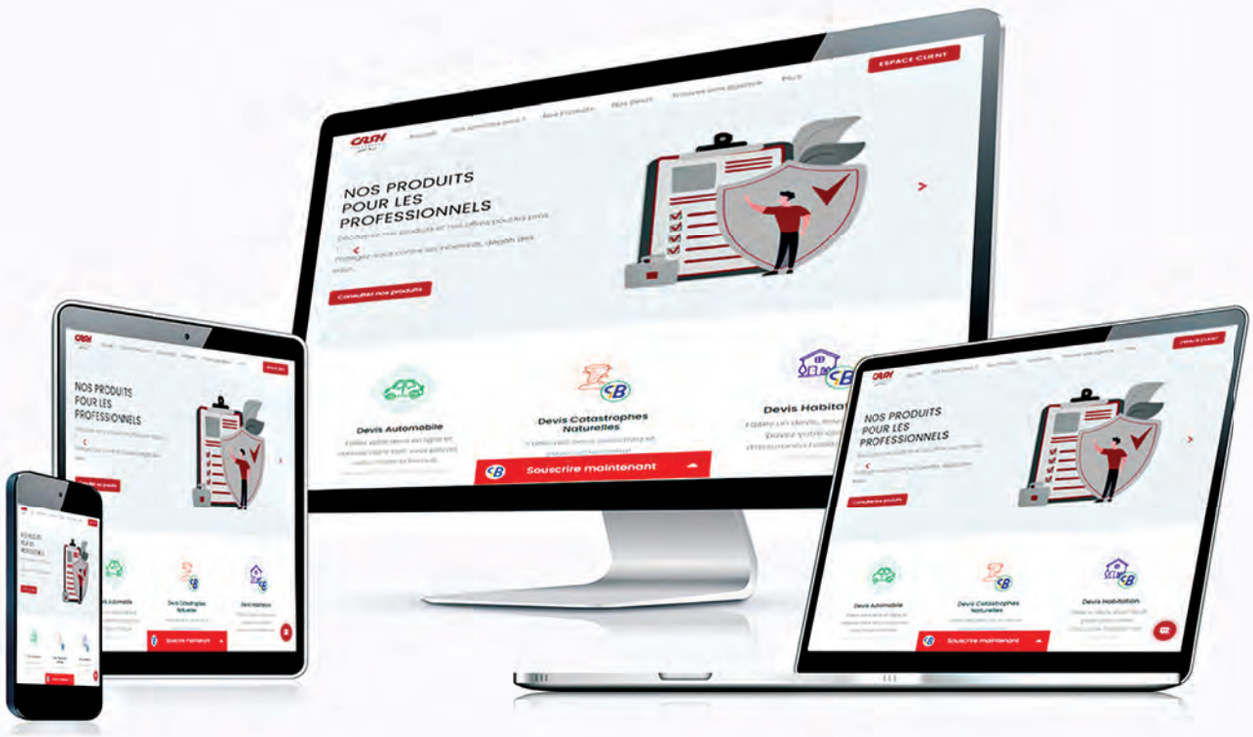

CASH Assurances s'engage
à protéger ce que vous aimez

www.cash-assurances.dz

PixX

Optez pour le meilleur

ⵙⵓⵖⵍⵉⵏⵜ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ

PIXX 50

600 DA
Appels vers Mobilis
SMS Illimités vers Mobilis
50 DA vers tous les réseaux

Validité 24 H

PIXX 100

Appels et SMS
illimités vers Mobilis
150 DA vers tous les réseaux
1 Go

Validité 24 H

PIXX 1000

Appels et SMS
illimités vers Mobilis
2000 DA vers tous les réseaux
13 Go + Gratuits

Validité 30 Jours

PIXX 2000

Appels et SMS
illimités vers Mobilis
4000 DA vers tous les réseaux
30 Go + Gratuits

Validité 30 Jours

Bénéficiez des plans **PixX** via ***600#**, l'application **MobiSpace** ou l'interface web **meetmob.mobilis.dz** .

L'ACTUEL 226 Octobre 2021 - Anep n° 2116017110

www.mobilis.dz

موبيليس
mobilis